



Bulletin Officiel

N°7351 Mardi 29 avril 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

MESURES PREVENTIVES RELATIVES A LA SITUATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE TSI	3
ACQUISITION D'UNE PROPORTION DU CAPITAL DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE FINACORP	4
ACCORD POUR LA NOMINATION D'UN DIRIGEANT	4
ACCORD POUR LA NOMINATION D'UN RESPONSABLE DU CONTROLE	5
RETRAIT DE L'AGREMENT DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE BEST INVEST	5

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ASSURANCES BIAT	6
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	7
SICAV BNA	8

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

ASSURANCES BIAT	9
-----------------	---

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS -SOTUMAG-	12
--	----

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE-	13
--	----

COMMUNIQUEES DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE –TUNIS RE-	16
--	----

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	17
SICAV AVENIR	19
SICAV L'EPARGNANT	21
SICAV L'INVESTISSEUR	23

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SICAV AVENIR	25
--------------	----

SICAV L'EPARGNANT	26
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	27
SICAV L'INVESTISSEUR	28

NOTATION DEFINITIVE D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ENDA TAMWEEL 2025-1	29
---------------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	30
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025*)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT
- SMART TUNISIE
- SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE - S.P.D.I.T. – SICAF

ANNEXE III

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE « ENDA TAMWEEL 2025-1 »

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- ASSURANCES BIAT
- SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT TUNINVEST – SICAR
- SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS - SOTUMAG
- FCPR AZIMUTS
- FCPR SWING

بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية العموم أنه، وفي إطار دورها القانوني في حماية المدخرين وضمان استقرار وسلامة السوق المالية، تولى مجلس الهيئة، خلال اجتماعه المنعقد بتاريخ 28 أبريل 2025، النظر في ملف شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار"، على ضوء نتائج المتابعة الدقيقة والمستمرة لوضعيتها. وقد قرر مجلس الهيئة بالخصوص الإذن بمواصلة الإجراءات الاحترازية والوقائية المقررة سابقاً، والمتعلقة بمنع إجراء أي تعاملات أو تحويلات قد لا تتطابق مع الأحكام القانونية والترتيبية الجاري بها العمل، وذلك حرصاً على حماية أموال وأصول حرفاء شركة الوساطة وضمان نزاهة وديمومة العمليات المنجزة عبرها.

وفي ذات السياق، أذن المجلس بالسماح بصفة تدريجية ومنضبطة بإجراء عمليات تحويل الأوراق المالية التي لا ترتبط بأية معاملات تخص سندات الخزينة، سواء بصفة مباشرة أو غير مباشرة من قبل أصحابها أو من قبل الأشخاص المرتبطين بهم. ويتعين أن تتم هذه العمليات حصرياً عبر المقر الاجتماعي لشركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار" الكائن بالمركز العمراني الشمالي بتونس، تحت رقابة صارمة من قبل مصالح الهيئة قصد ضمان احترام الشروط القانونية والتنظيمية المعمول بها.

كما تطمئن الهيئة العموم بأن وضعية شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" تخضع لمتابعة دقيقة ويومية من قبل مصالحها، وأنها ستواصل اتخاذ كافة التدابير اللازمة بالتنسيق الوثيق مع السلطات القضائية والرقابية. مع التأكيد على أنها ستتولى إعلام العموم بكل المستجدات المتعلقة بهذا الملف، وفق مقتضيات الشفافية والحرص على المصلحة العامة.

بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المنعقد بتاريخ 15 أفريل 2025 قد قرّر الموافقة على عملية اقتناء لجزء من رأس مال شركة الوساطة بالبورصة " FINACORP " يمثل نسبة 48,88 % من رأس المال من قبل السيّد نور الدين الجبنياني تؤدي إلى امتلاك 49,98 % من حقوق الاقتراع بصفة مباشرة.

2025 – AC - 014

بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المنعقد بتاريخ 15 أفريل 2025 قد قرّر الموافقة على تعيين السيّد أنس الصندلي مسيراً لشركة الوساطة بالبورصة « UNION CAPITAL » بصفة عضو بمجلس إدارة الشركة.

2025 – AC - 015

بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المنعقد بتاريخ 15 أبريل 2025 قد قرّر الموافقة على تعيين السيّد رفيق رحايي مسؤولاً عن الرّقابة لدى شركة الوساطة بالبورصة "UNION CAPITAL".

2025 – AC - 016

بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية العموم وكافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المنعقد بتاريخ 15 أبريل 2025 قرّر عملاً بأحكام الفصل 23 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 والمتعلّق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة كما تم تنقيحه وإتمامه بالأمر عدد 1678 لسنة 2007 المؤرخ في 5 جويلية 2007، سحب قرار المصادقة على ممارسة نشاط الوساطة بالبورصة المنظم بالقانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 وخاصة الفصلين 57 و 58 منه، من شركة "بيت الاستثمار BEST INVEST" المتوقفة عن النشاط برغبتها منذ 31 ديسمبر 2024، وذلك لعدم استجابتها لشروط ممارسة نشاط الوساطة بالبورصة المنصوص عليها بالأمر عدد 2478 المذكور أعلاه وخاصة بالفصل الثالث منه.

2025 – AC - 017

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Assurances BIAT

Siège Social : Siège Social : Immeuble Assurances BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 20 mai 2025 à 9h30, au siège social d'Assurances BIAT sis à Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis, et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2024.
- 2) Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2024.
- 3) Approbation des Conventions réglementées conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2024.
- 6) Affectation des résultats de l'exercice 2024.
- 7) Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2024.
- 8) Fixation des allocations à servir aux membres des différents Comités au titre de l'exercice 2024.
- 9) Désignation d'un Co-commissaire aux comptes.
- 10) Prise de connaissance des fonctions et responsabilités occupées dans d'autres sociétés par le :
Président du Conseil, les Administrateurs et le Directeur Général.
- 11) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société dans les délais légaux.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996
Siège social : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

Les actionnaires de PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi **07 mai 2025 à 10 H** à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE- rue Mohamed V -1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024,
- Lecture du rapport Général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2024,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31-12-2024,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions réglementées et des opérations prévues à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du code des Sociétés Commerciales,
- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur,
- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024,
- Affectation des résultats de l'exercice 2024,
- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2024,
- Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BNA

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 2 août 1993
Siège social : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV BNA** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi **07 mai 2025 à 9h** à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE- rue Mohamed V-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024,
- Lecture du rapport Général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2024,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31-12-2024,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions réglementées et des opérations prévues à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du code des Sociétés Commerciales,
- Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024,
- Affectation des résultats de l'exercice 2024,
- Fixation du montant des Jetons de Présence,
- Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Assurances BIAT

Siège Social : Immeuble Assurances BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II

La société Assurances BIAT publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 20 Mai 2025.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2024 et des rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes, approuve : le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les Conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de **répartir le bénéfice net de l'exercice 2024**, qui s'élève à **dix-neuf millions huit cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt-deux dinars 69 millimes (19 869 682.069 TND)** majoré du report à nouveau de vingt-quatre millions trois cent trente-et-un mille quatre cent cinquante-deux dinars 714 millimes (24 331 452.714 TND), soit au total quarante-quatre millions deux cent un mille cent trente-quatre dinars 783 millimes (44 201 134.783 dinars), comme suit :

Projet d'Affectation du Résultat

Projet d'affectation des résultats	A2024
Bénéfice Net	19 869 682.069
Report	24 331 452.714
Total	44 201 134.783
Réserves légales (5%)	-
1^{er} reliquat	44 201 134.783
Réserves Pour Réinvestissements Exonérés (prélevés sur Bénéfices de l'exercice N)	8 000 000.000
2^{ème} reliquat	36 201 134.783
Fonds social (prélevés sur Bénéfices de l'exercice N)	600 000.000
3^{ème} reliquat	35 601 134.783
Dividendes à distribuer	-
Report à nouveau	35 601 134.783

L'Assemblée Générale décide d'affecter un montant de **trente-cinq millions six cent un mille cent trente-quatre dinars 783 millimes (35 601 134.783 dinars)** dans le Report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Conseil d'Administration**, pour l'exercice commençant le premier janvier 2024, des jetons de présence d'un montant brut de **cinquante-deux mille dinars cinq cents millimes (52 500 TND)**.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Comité Permanent d'Audit, Comité Risques et comité de nomination et de rémunération** un montant brut de **vingt mille dinars (20 000 TND)**, pour l'exercice commençant le premier janvier 2024, à répartir entre les membres desdits comités.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat du Co-commissaire aux comptes cabinet « **FINOR** » représenté par **M. Walid BEN SALAH**, arrive à échéance lors de cette assemblée, décide de

.....

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des éventuelles fonctions de responsabilités occupées par le Directeur Général, le Président du Conseil et les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix, a été approuvée à

Septième Résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Société Tunisienne des Marchés de Gros -SOTUMAG-
Siège social : Route de Naâssen, Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Les Actionnaires Minoritaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros sont convoqués pour la deuxième fois en Assemblée générale électorale le **mercredi 04 JUIN 2025 à 10h00**, au siège de la SOTUMAG : Route de Naâssen, Bir Kassâa 2059 Ben Arous, à l'effet de :

- Désigner l'administrateur représentant les Actionnaires Minoritaires pour une durée de (03) ans qui expire avec L'Assemblée générale ordinaire qui statuera les états financiers de l'exercice 2027, Et ce conformément à l'article n°24, alinéa 3 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23.

La liste des candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de ladite décision générale du Conseil du Marché Financier sont mises à la disposition des Actionnaires Minoritaires au siège de la SOTUMAG.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE-

Siège Social : Boulevard Beji Caid Essebsi-lot AFH-DC8, Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2025. * Données corrigées

Indicateurs d'activité 1er trimestre 2025	1 er trimestre 2025 (**)	1er trimestre 2024 (*)	VARIATION MARS 2025/2024		au 31/12/2024 (***)
			Montant	%	
Produits d'exploitation bancaire	41 288	37 786	3 502	9,3%	160 615
Intérêts (1)	28 881	26 569	2 312	8,7%	111 688
Commissions en produits (2)	6 631	6 863	-232	-3,4%	28 699
Gains nets sur opérations de change	589	806	-217	-26,9%	3 421
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	5 188	3 548	1 640	46,2%	16 807
Charges d'exploitation bancaire	24 698	22 132	2 566	11,6%	94 319
Intérêts encourus	23 886	21 299	2 587	12,1%	90 373
Commissions encourues	812	833	-21	-2,6%	3 946
Produit Net Bancaire	16 591	15 654	937	6,0%	66 296
Autres Produits d'exploitation	0	0	0		
Charges opératoires	12 551	10 548	2 003	19,0%	61 930
Frais de personnel	8 502	7 321	1 181	16,1%	43 185
Charges générales	4 050	3 227	823	25,5%	18 745
Structure du portefeuille	273 642	199 797	73 845	37,0%	252 002
Portefeuille titre commercial	68 159	0	68 159		44 627
Portefeuille titre d'investissement	205 483	199 797	5 686	2,8%	207 375
			0		
Encours nets de crédits	1 056 335	915 332	141 003	15,4%	971 009
Encours des dépôts, dont	1 191 125	982 170	208 955	21,3%	1 115 122
Dépôts à vue	226 579	185 232	41 347	22,3%	206 806
Dépôts d'épargne	197 740	179 502	18 238	10,2%	189 751
Dépôts à terme	654 418	511 742	142 676	27,9%	609 665
Autres produits financiers	112 388	105 694	6 694	6,3%	108 900
Emprunts et ressources spéciales	73 801	90 167	-16 366	-18,2%	81 723
Encours lignes de crédits	22 436	25 285	-2 849	-11,3%	22 585
Frais financiers sur lignes de crédits	631	713	-82	-11,5%	538
Encours emprunts obligataires	47 474	60 401	-12 927	-21,4%	54 994
Frais financiers sur emprunts obligataires	3 259	3 768	-509	-13,5%	3 606
Capitaux propres	37 276	52 939	-15 663	-29,6%	38 903

** Données provisoires

*** Données auditées

- (1) : Les commissions ayant le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubrique "intérêts".
 (2) : Les commissions n'ayant pas le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubrique "commissions en produits".

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES POUR L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES

Les présents indicateurs sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires N° 91 24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires N° 99 04 et N° 2001 12.

1.1 Comptabilisation des prêts M.L.T, CT, des biens donnés en leasing et les revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale. Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés (au sens de la circulaire BCT N° 91 24), parmi les actifs courants ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains, les actifs préoccupants ou parmi les actifs compromis, sont inscrits en actif soustractif sous le poste " agios réservés ". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif. Les crédits CT sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location..

1.2 Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Titres de placement : Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que la banque a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement. De façon plus générale, l'alimentation du portefeuille des titres de placement peut se faire par deux voies différentes :

- Le classement direct notamment lorsque la banque ne connaît pas la durée probable de détention du titre ;
- Le résultat d'un transfert du portefeuille de transaction

Titres d'investissement : Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont logés dans le portefeuille d'investissement de la banque les éléments suivants : ♣ Obligations ♣ Titres de participation des entreprises liées ♣ Autres Titres de participation ♣ Fonds gérés ♣ BTA

1.3 Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

1.4 OPERATIONS EN DEVICES

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.

. **PRINCIPALES EVOLUTIONS A FIN MARS 2025**

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré au cours du premier trimestre 2025 une évolution de 3,502 millions de dinars (+9,3%) par rapport au premier trimestre 2024, du fait de la hausse des intérêts de 2,312 millions de dinars (+8,7%) et des revenus du portefeuille commercial et d'investissement de 1,640 million de dinars (+46,2%).

Les charges financières ont enregistré une évolution de 2,566 millions de dinars (+11,6%).

Par conséquent, le Produit Net Bancaire a enregistré à fin mars 2025 une évolution de 6,0% par rapport à fin mars 2024. Il a atteint 16,591 millions de dinars à fin mars 2025.

Le portefeuille titre commercial et d'investissement a enregistré une augmentation de 73,845 millions de dinars (+37,0%).

L'encours nets des crédits s'est élevé à fin mars 2025 à 1056,335 millions de dinars contre 915,332 millions de dinars à fin mars 2024 enregistrant ainsi une augmentation de 15,4% (+141,003 millions de dinars) ; résultant essentiellement de la hausse des crédits CT aux entreprises de 73,919 millions de dinars (+32,4%), des crédits MLT aux entreprises de 44,608 millions de dinars (+25,6%) et des crédits leasing de 16,471 millions de dinars (+34,1%).

Les dépôts ont affiché une augmentation de 208,955 millions de dinars, soit (+21,3 %) pour passer de 982,170 millions de dinars à fin mars 2024 à 1191,125 millions de dinars à fin mars 2025.

Les dépôts à terme ont connu une augmentation de 142,676 millions de dinars (+27,9%).

Les dépôts sous forme d'épargne se sont élevés à 197,740 millions de dinars à fin mars 2025.

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

-Tunis Re-

Siège social : 12 Avenue du Japon -1073 Tunis

La Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » informe ses honorables actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 Avril 2025, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2024, un montant de dividende de 0,480 DT par action totalement soumis à la retenue à la source et pour un montant total de 9.600 000DT.

La date de détachement est fixée pour le 16 mai 2025.

()Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société de réassurance qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 40-2015 du 27 août 2015

Siège social: Immeuble STB - 34, Rue Hédi Karray- Cité des Sciences - 1082 El Menzah IV

**Résolutions adoptées par
L'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2025**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les conventions et les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE étant une SICAV de type de capitalisation, l'assemblée générale ordinaire, approuve la proposition du conseil d'administration de capitaliser entièrement les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2024 détaillées comme suit :

- Résultat distribuable de l'exercice : 13 024 647 dinars
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice: 392 099 dinars

-
- Sommes capitalisées : 13 416 746 dinars

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 8 600 dinars le montant net annuel global des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024. Ce montant est pris en charge par le gestionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RÉSOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2025 – AS – 0484

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AVENIR

Société d'investissement à capital variable

Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994
Siège social : 34, rue Hédi Karray 1082 El Menzah IV

**Résolutions adoptées par
L'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2025**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2024.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les conventions et les opérations qui y sont mentionnées.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2024.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables :	43 100,000 dinars
Dividendes à distribuer :	43 081,288 dinars
Résultat à reporter :	18,712 dinars

Elle fixe par conséquent à 2,111 dinars le dividende par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du mardi 13 mai 2025 selon le choix des actionnaires, soit en numéraire, soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV AVENIR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 13 mai 2025; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au lundi 12 mai 2025 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV AVENIR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 7 600 dinars, le montant net annuel global des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024. Ce montant est pris en charge par la SICAV.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RÉOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV L'EPARGNANT

Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996
Siège social : Rue Hédi Nouria 1001– Tunis

**Résolutions adoptées par
L'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2025**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les conventions et les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables :	10 194 457,118 dinars
Dividendes à distribuer :	10 193 047,356 dinars
Résultat à reporter :	1 409,762 dinars

Elle fixe par conséquent à 6,486 dinars le dividende par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du mardi 20 mai 2025 selon le choix des actionnaires, soit en numéraire, soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'EPARGNANT, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 20 mai 2025 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au lundi 19 mai 2025 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'EPARGNANT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 9 600 dinars, le montant net annuel global des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024. Ce montant est pris en charge par le gestionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RÉOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIÉTÉS

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991
Siège social : Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

**Résolutions adoptées par
L'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2025**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les conventions et les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables :	42 226,898 dinars
Dividendes à distribuer :	42 225,419 dinars
Résultat à reporter :	1,479 dinars

Elle fixe par conséquent à 2,477 dinars le dividende par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du vendredi 23 mai 2025 selon le choix des actionnaires, soit en numéraire, soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'INVESTISSEUR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 23 mai 2025 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au jeudi 22 mai 2025 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'INVESTISSEUR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 7 600 dinars, le montant net annuel global des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024. Ce montant est pris en charge par SICAV L'INVESTISSEUR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RÉOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIÉTÉS

Liste des membres du conseil d'administration

SICAV AVENIR

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994

Siège social : 34, rue Hédi Karray -1082 El Menzah IV

Administrateurs	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Dhia BEN AMOR Président Directeur Général de la SICAV	Chef du pôle Risque crédit et résolutions à la Société Tunisienne de Banque	Représentant permanent de la STB au conseil d'administration de la SOCIETE TUNISIENNE DE SIDERURGIE « ELFOULADH »
Société Tunisienne de Banque « STB »	Banque	Administrateur des sociétés suivantes : - STB MANAGER - STB FINANCE - STB INVEST SICAF - STB SICAR - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - SICAV L'EPARGNANT - SICAV L'INVESTISSEUR - Tunisian Foreign Bank « TFB » - Société Nigérienne de Banque « SONIBANK » - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE »
STB INVEST SICAF	Société d'Investissement	Administrateur des sociétés suivantes : - STB SICAR - STB FINANCE - STB MANAGER - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - EL AMEL DE MICROFINANCE - SICAV L'EPARGNANT - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - SICAV L'INVESTISSEUR
STB FINANCE	Intermédiaire en Bourse	Administrateur des sociétés suivantes : - STB MANAGER - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - IMACO TUNISIE - L'Immobilière de l'Avenue - BVMT - Tunsie Clearing

AVIS DES SOCIÉTÉS

Liste des membres du conseil d'administration

SICAV L'EPARGNANT

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996
Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis

Administrateurs	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Nabil FRINI Président du Conseil d'Administration de la SICAV	Secrétaire Général chez la STB	Administrateur des sociétés suivantes : - STB SICAR (Président du Conseil d'Administration) - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » (Président du Conseil d'Administration) Représentant permanent de la STB au conseil d'administration de la TUNISIAN FOREIGN BANK « TFB »
Société Tunisienne de Banque « STB » (2 postes)	Banque	Administrateur des sociétés suivantes : - STB MANAGER - STB FINANCE - STB INVEST SICAF - STB SICAR - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - SICAV L'INVESTISSEUR - SICAV AVENIR - Tunisian Foreign Bank « TFB » - Société Nigérienne de Banque « SONIBANK » - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE »
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »	Assurance	Administrateur des sociétés suivantes : - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE » - Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » - Société Tunisienne de Banque « STB » - SICAV L'INVESTISSEUR - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie « SFBT »
STB INVEST SICAF	Société d'Investissement	Administrateur des sociétés suivantes : - STB SICAR - STB FINANCE - STB MANAGER - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - EL AMEL DE MICROFINANCE - SICAV L'INVESTISSEUR - SICAV AVENIR - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE
STB SICAR	Capital Investissement	Administrateur des sociétés suivantes : - STB INVEST SICAF - STB MANAGER - STB FINANCE - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - WINTECH TUNISIE - ECOLIVING - INTERCHAUX - Société de Développement Touristique « SDT HADRUMET »

AVIS DES SOCIÉTÉS

Liste des membres du conseil d'administration

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 40-2015 du 27 août 2015
Siège social : Immeuble STB- 34, rue Hédi Karray
Cité des Sciences - 1082 El Menzah IV

Liste des membres du conseil d'administration

Administrateurs	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Sadok JELASSI Président Directeur Général de la SICAV	Chef du Pôle Financier à la Société Tunisienne de Banque	- Président du Conseil D'administration de SICAV L'INVESTISSEUR - Représentant permanent de la STB au conseil d'administration de LA SOCIETE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR « COTUNACE »
Société Tunisienne de Banque « STB »	Banque	Administrateur des sociétés suivantes : - STB MANAGER - STB FINANCE - STB INVEST SICAF - STB SICAR - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - SICAV L'EPARGNANT - SICAV AVENIR - SICAV L'INVESTISSEUR - Tunisian Foreign Bank « TFB » - Société Nigérienne de Banque « SONIBANK » - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE »
STB INVEST SICAF	Société d'Investissement	Administrateur des sociétés suivantes : - STB SICAR - STB FINANCE - STB MANAGER - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - EL AMEL DE MICROFINANCE - SICAV L'EPARGNANT - SICAV AVENIR - SICAV L'INVESTISSEUR
STB FINANCE	Intermédiaire en Bourse	Administrateur des sociétés suivantes : - STB MANAGER - SICAV AVENIR - BVMT - IMACO TUNISIE - L'IMMOBILIÈRE DE L'AVENUE - Tunisie Clearing
STB MANAGER	Société de Gestion	Néant

AVIS DES SOCIÉTÉS

Liste des membres du conseil d'administration

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991
SIÈGE SOCIAL : RUE HÉDI NOUIRA -1001 TUNIS

Administrateurs	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Sadok JELASSI Président Directeur Général de la SICAV	Chef du Pôle Financier à la Société Tunisienne de Banque	- Président du Conseil de SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - Représentant permanent de la STB au conseil d'administration de LA SOCIETE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR « COTUNACE »
Société Tunisienne de Banque « STB »	Banque	Administrateur des sociétés suivantes : - STB MANAGER - STB FINANCE - STB INVEST SICAF - STB SICAR - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - SICAV L'EPARGNANT - SICAV AVENIR - Tunisian Foreign Bank « TFB » - Société Nigérienne de Banque « SONIBANK » - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE »
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »	Assurance	Administrateur des sociétés suivantes : - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE » - Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » - Société Tunisienne de Banque « STB » - SICAV L'EPARGNANT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie « SFBT »
STB INVEST SICAF	Société d'Investissement	Administrateur des sociétés suivantes : - STB SICAR - STB FINANCE - STB MANAGER - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - EL AMEL DE MICROFINANCE - SICAV L'EPARGNANT - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - SICAV AVENIR

AVIS DES SOCIÉTÉS

NOTATION DEFINITIVE D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

Tunisie Valeurs, l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération d'émission de l'emprunt obligataire « **Enda Tamweel 2025-1** » porte à la connaissance du public que l'agence de notation Fitch Ratings a publié sur son site en date du **28/04/2025** la notation définitive relative à cette émission. Ainsi, ledit emprunt est noté à long terme **BBB (tun)** selon l'échelle de notation de l'agence.

Ci-après le lien de cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-assigns-enda-tamweel-notes-final-bbb-tun-rating-28-04-2025>

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		123,874	126,311	126,331
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		173,296	176,742	176,779
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99		142,702	145,612	145,635
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		155,522	158,781	158,811
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		147,960	150,761	150,786
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		152,977	156,443	156,473
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		141,042	143,610	143,630
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		57,434	58,622	58,630
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		42,283	43,241	43,250
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		143,750	146,882	146,912
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		125,992	128,805	128,830
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		125,576	128,344	128,370
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07		108,189	110,636	110,657
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		100,604	102,882	102,900
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24		101,361	103,780	103,801
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
16	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		22,121	22,566	22,571
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		153,803	156,702	156,757
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		147,502	150,323	150,373
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,047	14,296	14,301
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		213,112	217,699	217,741
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		120,228	122,460	122,460
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21		125,088	127,638	127,661
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		17,435	17,817	17,821
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23		110,791	113,369	113,394
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		106,015	108,401	108,428
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE							
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,346	2,395	2,398
SICAV MIXTES							
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		76,296	78,875	78,882
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		158,301	166,114	165,957
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		114,137	125,573	125,386
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		131,813	134,308	134,330
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		167,736	178,130	178,196
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		628,033	658,399	658,443
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		149,426	147,434	147,492
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		208,817	212,033	211,260
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		115,011	125,919	125,624
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		162,164	170,210	170,243
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		191,263	201,244	201,057
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		174,699	183,829	183,698
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		28,699	32,125	32,056
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		107,771	111,116	111,220
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,191	1,276	1,275
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,236	1,348	1,347
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25		-	100,505	100,521
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 694,541	2 800,529	2 806,169
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		266,280	288,525	292,721
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		3,507	3,780	3,822
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		3,104	3,298	3,331
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		50,086	54,345	53,443
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,510	1,533	1,535
50	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,344	1,412	1,417
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,366	1,473	1,478
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		17,980	19,178	19,352
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		13,154	14,999	15,150
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		18,288	19,966	20,139
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		5 750,273	6 030,517	6 087,313
SICAV ACTIONS							
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00		105,131	117,408	117,447
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,424	1,587	1,616

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION								
SICAV OBLIGATAIRES								
58	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	114,248	116,251	116,274
59	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	102,013	103,894	104,003
60	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	109,949	112,362	112,383
61	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	107,369	109,216	109,234
62	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	115,094	115,112
63	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	110,970	110,991
64	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	107,774	107,791
65	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	112,106	112,126
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	112,599	112,620
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	110,026	110,044
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	103,556	103,574
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	05/01/00	6,692	106,862	109,284	109,306
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	112,251	112,275
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	106,425	108,578	108,597
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	104,814	104,841
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	112,475	112,491
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	101,631	101,649
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,670	118,411	118,429
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	110,287	110,349
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925		115,169
78	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	104,115	104,160
79	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 083,461	1 105,817	1 106,032
80	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	10 779,263	11 020,773	11 025,535
81	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	105,974	108,358	108,389
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
82	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	113,803	113,954
83	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	110,241	110,381
SICAV MIXTES								
84	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	69,397	72,158	71,824
85	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	137,527	137,288
86	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,330	18,336
87	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	355,974	356,137
88	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 603,337	2 602,536
89	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	69,738	70,719	70,622
90	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	55,724	56,413	56,372
91	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	112,900	112,925
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,126	11,286	11,291
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	17,949	20,401	20,385
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	19,243	21,381	21,317
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	16,771	18,310	18,280
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	106,699	106,475
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	94,065	93,675
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	98,074	97,764
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	117,078	117,122
100	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	111,175	111,146
101	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,241	13,289
102	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	110,955	110,971
103	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	94,744	94,547
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	97,168	106,337	107,356
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	134,055	134,287
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	172,449	172,491
107	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	174,142	174,167
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	227,029	228,661
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	208,214	209,566
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	206,660	207,593
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	32,893	33,150
112	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	11 636,581	11 736,005
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	104,448	113,995	114,641
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	5 881,882	5 970,485
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,034	12,071
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	191,573	191,487
118	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	13 632,656	13 723,242
119	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	11 297,464	12 135,430	12 182,406
120	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	11 221,908	10 529,948
121	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	11 445,152	11 542,817
122	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 268,489	10 553,119
123	FCP PROSPER + CEA	BTB CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	12,300	12,396
124	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	117,975	119,056
125	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	105,181	105,617
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
126	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	134,380	134,335
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
127	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 180,746	1 186,960

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL -	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Sfax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA""- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

Informations Post AGO

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 Avril 2025, ASSURANCES HAYETT publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

I-Les Résolutions Adoptées

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie le lundi 21 avril 2025 à 17h00 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et des responsabilités occupées par Monsieur le Président du conseil, Monsieur le Directeur Général et par Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre du directoire ou du Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur de la société PGI Holding arrive à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027 :

- La société PGI Holding

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- Mr Slaheddine LADJIMI	2025
- Mr Younes BOUCHOUCHA	2025
- COMAR (1er, 2ème et 3ème sièges)	2025
- AMEN BANK	2025
- Mme Zeineb GUELLOUZ	2026
- Mme Emna ALLANI	2026
- La société SICOF	2026
- Mr Abdelkader BOUDRIGUA	2026
- La société PGI Holding	2027

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice, s'élevant à **9 018 583,284 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	9 018 583,284
Bénéfice distribuable	9 018 583,284
Dividende 2024	- 6 000 000,000
Réserve pour toutes éventualités	3 018 583,284

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes pour le 25/04/2025 au plus tard

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2025 à **2 500 dinars** par administrateur et par séance.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2025 à **24 000 dinars**.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2025 à **24 000 dinars**.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II-Le bilan après affectation du résultat comptable

INVENTAIRE ANNEE 2024

ACTIF DU BILAN

A C T I F	NOTES	Exercice 2024			Exercice 2023
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels					
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		9 564 551	8 588 171	976 380	1 186 348
AC14 Acomptes versés		535 257		535 257	410 520
	A1	10 099 809	8 588 171	1 511 638	1 596 868
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines		1 579 148	1 430 414	148 734	127 856
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		42 044	39 845	2 199	2 942
	A1	1 621 193	1 470 259	150 933	130 798
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions					
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		11 726 794	736 294	10 990 500	10 804 361
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations					
AC323 Parts dans les entreprises avec liens de participations		9 502 225	861 366	8 640 859	9 316 630
AC324 Bons et Obligations emis par les entreprises avec liens de participations		31 712 400	0	31 712 400	48 018 900
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		17 661 738	53 253	17 608 485	12 608 158
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		239 163 413	0	239 163 413	226 533 513
AC334 Autres prêts		9 580 382	0	9 580 382	10 391 151
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		168 500 000	0	168 500 000	98 000 000
AC336 Autres		1 000	0	1 000	1 000
	A2	487 847 952	1 650 913	486 197 039	415 673 712
AC4 Placements représentant les PT afferantes aux contrats en Unité de Compte		47 722	0	47 722	37 716
		47 722	0	47 722	37 716
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques		351 456	0	351 456	164 699
		351 456	0	351 456	164 699
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		4 478		4 478	4 663
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		16 033 594	126 216	15 907 378	13 998 267
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		85 904	0	85 904	70 509
AC63 Autres créances					
AC631 Personnel		34 286	19 611	14 675	11 483
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		4 978 867		4 978 867	3 036 773
AC633 Débiteurs divers		168 337		168 337	98 391
	A3	21 305 467	145 827	21 159 640	17 220 087
AC7 Autres éléments d'actifs					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		8 264 007		8 264 007	6 965 368
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisitions reportés		250 478		250 478	316 496
AC73 Comptes de régularisation Actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		14 695 762	34 958	14 660 804	17 377 976
AC733 Autres comptes de régularisation		7 980 140		7 980 140	6 878 672
AC75 Autres		76 452		76 452	181 102
	A4	31 266 839	34 958	31 231 881	31 719 614
TOTAL ACTIF		552 540 437	11 890 129	540 650 308	466 543 494

INVENTAIRE ANNEE 2024

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	Exercice 2024 Montant Net	Exercice 2023 Montant Net
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		15 000 000	15 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		29 996 338	26 977 755
CP4 Autres capitaux propres		5 888 886	5 888 886
CP5 Résultats reportés		0	0
Total capitaux propres après affectation	P1	50 885 224	47 866 641
Passifs			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		1 144 023	1 135 212
		1 144 023	1 135 212
PA3 Provisions techniques brutes			
PA320 Provisions d'assurance vie		440 779 964	376 054 350
PA330 Provision pour sinistres (vie)		24 532 554	20 380 469
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		7 690 049	7 227 396
PA350 Provisions pour égalisation		0	400 000
	P2	473 002 567	404 062 215
PA4 Provisions techniques de contrats en unité de compte			
		47 721	37 715
	P2	47 721	37 715
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires			
		351 456	164 699
		351 456	164 699
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		0	0
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance			
PA622 Autres		799 600	645 974
PA63 Autres dettes			
PA632 Personnel		67 469	72 849
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		1 902 654	2 033 974
PA634 Crédoiteurs divers		9 432 072	8 243 484
	P3	12 201 795	10 996 281
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif			
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		3 017 523	2 280 730
	P4	3 017 523	2 280 730
Total du passif		489 765 084	418 676 853
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		540 650 308	466 543 494

III-L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable

	CAPITAL	RESERVE LEGALE	PRIME D'EMISSION	RESERVE POUR FONDS SOCIAL	RESERVES POUR TOUTES EVENTUALITES	RESULTAT REPORTE	RESERVES POUR REINVESTISS EMENTS EXONERES	RESERVES SOUMISES A UN REGIME FISCAL SPECIAL	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
Solde au 31/12/2024 Avant affectation	15 000 000,000	1 500 000,000	50 000,000	568 187,521	24 859 567,692	0,000	5 875 155,324	13 730,599	9 018 583,284	56 885 224,420
Affectation des Résultats 2024 (AGO du 21/04/2025)					3 018 583,284				-3 018 583,284	0,000
Dividendes distribués									-6 000 000,000	-6 000 000,000
Solde au 31/12/2024 Après affectation	15 000 000,000	1 500 000,000	50 000,000	568 187,521	27 878 150,976	0,000	5 875 155,324	13 730,599	0,000	50 885 224,420

IV-Liste des membres du conseil d'administration

ADMINISTRATEURS	REPRESENTE PAR	MANDATS	QUALITE	PRINCIPALES ACTIVITES PROFESSIONNELLES	MANDATS DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
M SLAHEDDINE LADJIMI	LUI MÊME	2023-2024-2025	PRESIDENT DU CA	PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : - COMAR - ODDO TUNISIE - AMEN SANTE - ENDA TAMWEEL	DELICE DANONE COMAR ODDO TUNISIE AMEN SANTE ENDA TAMWEEL SMART AMEN BANK
COMAR	M HAKIM BEN YEDDER M LOTFI BEN HAJ KACEM M NIZAR LAHYANI	2023-2024-2025	MEMBRE		COMAR COMAR CI S.N.B AMEN SANTE AMEN BANK TUNISIE-LEASING FACTORING AMEN INVEST COMAR INVEST
Mme Zeineb GUELLOUZ	ELLE MÊME	2024-2025-2026	MEMBRE	Retraitée	
Mme Emna ALLANI	LUI MÊME	2024-2025-2026	MEMBRE	Gérante Partner	
La société PGI Holding	MME OLFA MOUELHI	2025-2026-2027	MEMBRE	GESTION PORTEFEUILLE TITRE	COMAR INVEST AMEN FINANCE COMPAGNY
Mr. Younes BOUCHOUCHA	LUI MÊME	2023-2024-2025	MEMBRE	AGENT GENERAL COMAR	

AMEN BANK	M AYMEN ENNOURI	2023-2024-2025	MEMBRE	BANQUE	
M ABDELAKEDER BOUDRIGUA	LUI MÊME	2024-2025-2026	MEMBRE	PROFESSEUR DE FINANCE ET DE BANKING, L'IHEC CARTHAGE	ZITOUNA BANK COMAR
La société SICOF	M SLIM JOMAA	2024-2025-2026	MEMBRE	CONSULTANT	

Avis des sociétés

INFORMATIONS POST AGO

SMART TUNISIE

Siège Social : 9 - 9 Bis Impasse n°3, Rue 8612, ZI CHARGUIA 1, 2035 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 Avril 2025, la Société SMART Tunisie publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres
- La liste des membres du conseil d'administration

I. RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion individuel et consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les dits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports (général et spécial) tels que présentés par les commissaires aux comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 et approuve sans aucune réserve :

- Les états financiers individuels de la Société SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024, faisant apparaître un total bilan de 217 909 393,332 dinars, un total des capitaux propres avant affectation de 106 631 583,742 dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 15 611 316,094 dinars
- Les états financiers consolidés du Groupe SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024, faisant apparaître un total bilan de 245 450 702,095 dinars, un total des capitaux propres (part du groupe) de 104 921 806,138 dinars et un résultat net consolidé bénéficiaire (part du groupe) de 15 034 186,571 dinars

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SMART TUNISIE relatif à l'exercice 2024, s'élevant à 15 611 316,094 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	15 611 316,094
Résultats reportés	30 474 566,079
Total	46 085 882,173
Prime d'émission	5 515 059,176
Total distribuable avant prélèvement des réserves légales	51 600 941,349
Réserves légales 5% (Plafond de 10% du capital atteint)	-723 103,000
Total distribuable après prélèvement des réserves légales	50 877 838,349
Dividendes à distribuer (à raison de 0,900 Dinar par action) à prélever comme ci-après :	-9 111 098,700
à raison de 0,540 Dinar par action à prélever sur la prime d'émission	-5 466 659,220
à raison de 0,360 Dinar par action à prélever sur les résultats reportés	-3 644 439,480
Dotation pour fonds social à prélever sur les résultats reportés	-400 000,000
Reliquat à reporter à nouveau	41 366 739,649
	<i>Dont Résultats reportés</i> 41 318 339,693
	<i>Dont Prime d'émission</i> 48 399,956

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,900 dinar par action correspondant à la somme globale de 9 111 098,700 dinars à prélever :

- pour un total de 5 466 659,220 dinars (à raison de 0,540 Dinar par action) sur la prime d'émission exonérée de l'impôt en cas de distribution
- pour un total de 3 644 439,480 dinars (à raison de 0,360 Dinar par action) sur les résultats reportés soumis à l'impôt en cas de distribution

La date de mise en paiement des dividendes est proposée au 19 juin 2025

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2025, une somme de 5 000 dinars nette de retenue à la source par administrateur et par réunion du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité Stratégie et Risque à un montant de 65 000 dinars nette de retenue à la source pour l'exercice 2025. Le Conseil d'Administration décidera de la répartition entre ses membres

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme des mandats des Administrateurs Indépendants Monsieur Slaheddine LADJIMI, et Monsieur Faouzi BEN ABDERRAHMEN, et décide de renouveler leurs mandats pour une période de trois exercices (2025, 2026 et 2027) expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2027.

Les administrateurs susmentionnés déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction, ou déchéance prévue par la loi et déclarent accepter les fonctions d'Administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme du mandat de l'Administrateur représentant les Actionnaires Minoritaires, Monsieur Mohamed Karim SIALA, et décide de renouveler son mandat pour une période de trois exercices (2025, 2026 et 2027) expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2027

L'administrateur susmentionné déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction, ou déchéance prévue par la loi et déclare accepter la fonction d'Administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 et 209 du code des Sociétés Commerciales

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

En application de l'article 13 de la loi 94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale informe les actionnaires que Mme Myriam ESSAFI a franchi, à la hausse le seuil de 20% du capital de la société (directement) et le seuil de deux tiers (de concert) et que M. Abdelwaheb ESSAFI a franchi, à la baisse le seuil de 5% du capital de la société (directement).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès- verbal pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publications et publicités requises par la loi et les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

II. BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

SMART TUNISIE
Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2024
(Montants exprimés en dinars)

	31.12.2024	31.12.2023
ACTIFS		
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations incorporelles	1 333 782	573 178
Moins : Amortissements	(295 495)	(270 957)
	1 038 288	302 221
Immobilisations corporelles	48 092 576	42 607 544
Moins : Amortissements	(10 291 361)	(8 900 546)
	37 801 216	33 706 998
Immobilisations financières	27 771 030	27 820 881
Autres actifs non courants	809 416	871 903
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	67 419 949	62 702 004
ACTIFS COURANTS		
Stocks	64 697 371	56 043 537
Moins : Provisions	(261 240)	(214 087)
	64 436 131	55 829 450
Clients et comptes rattachés	79 462 112	76 112 605
Moins : Provisions	(6 575 619)	(6 034 153)
	72 886 492	70 078 452
Autres actifs courants	11 942 685	10 184 235
Liquidités et équivalents de liquidités	1 224 136	810 455
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	150 489 444	136 902 592
TOTAL DES ACTIFS	217 909 393	199 604 596

SMART TUNISIE
Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2024
(Montants exprimés en dinars)

	31.12.2024	31.12.2023
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 617 215	43 386 185
Réserves	5 584 930	17 601 708
Résultats reportés	41 318 340	30 474 566
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	97 520 485	91 462 459
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts	9 553 643	8 575 943
Provisions	1 737 504	1 684 125
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	11 291 147	10 260 069
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	26 140 455	23 223 362
Autres passifs courants	21 259 722	19 168 912
Concours bancaires et autres passifs financiers	61 697 585	55 489 794
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	109 097 762	97 882 069
TOTAL DES PASSIFS	120 388 908	108 142 137
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	217 909 393	199 604 596

III. -ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Solde au 31-12-2024 avant affectation	50 617 215	4 338 619	5 515 059	74 809	30 474 566	15 611 316	106 631 584
Affectation du Résultat 2024		723 103		400 000	14 488 213	(15 611 316)	0
Distribution de dividendes			(5 466 659)		(3 644 439)		(9 111 099)
Solde au 31-12-2024 après affectation	50 617 215	5 061 722	48 400	474 809	41 318 340	0	97 520 485

IV. LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membre	Qualité	Mandat	Fonctions	Mandat(s) dans d'autre(s) conseil d'administration
M. Abdelwaheb ESSAFI	Président du conseil	2023-2025	PDG ACT et Azurcolors DGA Smart Tunisie, Prologic Tunisie, Simop Tunisie	Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors
M. Mahmoud BOUDEN	Administrateur	2023-2025	DG Smart Tunisie PDG Simop Tunisie DGA Prologic Tunisie, ACT et Azurcolors	Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors
M. Mohamed Taoufik BEN KHEMIS	Administrateur	2023-2025	PDG Prologic Tunisie DGA Smart Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors	Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors
M. Hichem MOKRANI	Administrateur	2024-2026	DGA Smart Tunisie et Azurcolors	-
M. Hedi ESSAFI	Administrateur	2024-2026	DGA Smart Tunisie, Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors	Azurcolors et SIMOP Tunisie
M. Mohamed Ali GHARSALLAH	Administrateur	2024-2026	Directeur Commercial Smart Tunisie	-
M. Slaheddine LADJIMI	Administrateur indépendant	2024-2027	-	Président du conseil : Comar, Assurance Hayet, Amen Santé, ODDO, ENDA Tamweel. Administrateur Indépendant Délice Holding Membre du conseil de surveillance Amen Bank
M. Faouzi BEN ABDERRAHMEN	Administrateur indépendant	2024-2027	-	-
M. Mohamed Karim SIALA	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2024-2027	Directeur Financier Sumitomo Corp Tunisia Branch	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires Sotipapier et Hannibal Lease

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. - SICAF »

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 Mars 2025, la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T - SICAF » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2024 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'administration pour sa gestion au 31/12/2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de l'Administrateur Monsieur Michel PALU, pour trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2027.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme, en qualité de membre du Comité Permanent d'Audit, Monsieur Fadhel BEN OTHMAN en remplacement de Monsieur Selim RIAHI.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Conseil d'Administration fixé à 8.000 dinars nets par Administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne fixé à 4.000 dinars nets par membre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2024 :

RESULTAT NET AU 31/12/2024	<u>31 978 317,388</u>
Montant réinvesti affecté au compte Réserve à Régime Spécial	-3 067 208,000
RESULTAT DISPONIBLE	<u>28 911 109,388</u>
RESULTATS REPORTES	18 158 443,765
BENEFICES DISTRIBUABLES	<u>47 069 553,153</u>
DIVIDENDES 2024	28 000 000,000
	RELIQUAT 2
RESULTATS REPORTES 2024	19 069 553,153

Soit un dividende d'un dinar par action, ou 100% du nominal.

La mise en paiement s'effectuera à partir du 18 avril 2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Le bilan après affectation du résultat comptable :

S.P.D.I.T

BILAN

APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

(Exprimé en dinars)

Actifs

ACTIFS NON COURANTS

31/12/2024

31/12/2023

Actifs immobilisés

Immobilisations incorporelles

114 154

114 154

Moins : amortissements

-95 962

63 494

18 192

50 660

Immobilisations corporelles

413 446

325 527

Moins : amortissements

-131 869

315 496

281 577

10 031

Immobilisations financières

24 717 751

21 604 247

Moins : provisions

-6 451 778

5 980 824

18 265 973

15 623 423

Total des actifs immobilisés

18 565 742

15 684 114

TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS

18 565 742

15 684 114

ACTIFS COURANTS

Intermédiaires en bourse

414

3 572

Autres actifs courants

3 292 544

3 106 718

Provisions

-1 486

1 486

3 291 058

3 105 233

Placements et autres actifs financiers

51 473 187

43 424 108

Provisions

-1 679 498

2 517 614

49 793 689

40 906 495

Liquidités et équivalents de liquidités

24 573 859

28 138 666

TOTAL DES ACTIFS COURANTS

77 659 021

72 153 965

Total des actifs

96 224 763

87 838 079

S.P.D.I.T**BILAN****APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE**

(Exprimé en dinars)

Capitaux propres et Passifs**31/12/24****31/12/23**

Capital social	28 000 000	28 000 000
Réserve Légale	2 800 000	2 800 000
Réserves Ordinaires	1 777 162	1 777 162
Prime d'émission	2 418 750	2 418 750
Réserves à régime spécial	8 848 972	5 781 764
Réserves pour réinvestissements exonérés	822 838	822 838
Résultats reportés	19 069 553	18 158 444

Total des Capitaux propres après affectation**63 737 275****59 758 958****Passifs non courants**

Provision pour risques et charges

1 214 098

1 210 134

Total des passifs non courants**1 214 098****1 210 134****PASSIFS COURANTS**

Intermédiaires en Bourse

Autres passifs courants

Concours bancaires et autres passifs financiers

31 273 390

26 868 988

TOTAL DES PASSIFS COURANTS**31 273 390****26 868 988****Total des passifs****32 487 488****28 079 121****Total des capitaux propres et des passifs****96 224 763****87 838 079**

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

En dinars

Désignation	Capital	Réserve Légale	Réserve Ordinaire	Réserves pour réinvestissem exonérés	Réserves à régime spécial	Prime D'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Total capitaux propres au 31.12.2024	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	5 781 764	2 418 750	18 158 444	31 978 317	91 737 275
Affectation du résultat suivant décision de l'AGO du 28 Mars 2025							-18 158 444	18 158 444	
Affectation du résultat suivant décision de l'AGO du 28 Mars 2025					3 067 208			-3 067 208	
Affectation du résultat suivant décision de l'AGO du 28 Mars 2025							19 069 553	-19 069 553	
Dividende distribués								-28 000 000	-28 000 000
Total capitaux propres au 31.12.2024 après affectation	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	8 848 972	2 418 750	19 069 553	0	63 737 275

4. La liste des membres du Conseil d'administration :

ADMINISTRATEURS	REPRESENTE PAR	QUALITE	MANDAT (EXERCICES)	ACTIVITE PROFESSIONNELLE	ADMINISTRATEUR DANS D'AUTRES SOCIETES FILIALES DU GROUPE
Monsieur Elyes FAKHFAKH	Lui-même	Président du Conseil	2024-2025- 2026	Directeur Général SFBT	SFBT/SEABG/SGBIA/STBO/ LA PREFORME/SMVDA RAOUDHA /SOSTEM
Monsieur Mustapha ABDELMOULA	Lui-même	Administrateur	2023-2024- 2025	P.D.G. de la SGBIA	SFBT/SEABG/SGBIA/STBO/SOSTEM

Monsieur Jean-Claude PALU	Lui-même	Administrateur	2024-2025-2026	Administrateur de sociétés	SFBT / S.E.A.B.G. / S.G.B.I.A. / S.T.B.O. / SOSTEM / SMVDA RAOUDAH / ALBAV / NCA ROUIBA / SNB / COBEMA / NOCEBO / SOBA / SOBEBRA / BRAKINA // SODIBO / CFC / SABC / SEMC / SGMG / SOCAVER / MOCAF / BRALICO / SGMP / BRACONGO // BRASIMBA / SOLIBRA / SUCAF CI / OLEOLIV / SOBRAGA / SOVINGAB / SUCAF GABON / SMAG / SOBRAGUI / INVESTRAT / STAR / SEMA EAU VIVE (RP DE STAR) / CDL / CMBL / CML / BRAMALI / CMAR / CDC / MAROPAC / MDI / SBM / SEVAM / SVCM / SUMOIL+COMPAL MARCAS / SOBOA / BDT / BB LOME
Monsieur Michel PALU	Lui-même	Administrateur	2025-2026-2027	Administrateur de sociétés	SFBT / S.G.B.I.A. / S.T.B.O. / SMVDA RAOUDHA / ALBAV (RP DE BIH) / SNB / ALGAD / FRUITAL / SBC / SBOA / CCBL / CC CATUMBELA / CCBSA / CERBAB / COBEJE / COBEMA / ECN / EKA / NOCAL / NOCEBO / SOBA / VIDRUL / SOBEBRA – BRAKINA / SABC / SEMC / SGMG / SOSUCAM / SOCAVER / MOCAF / SODISCA / BRALICO / SARIS-CONGO / BRACONGO / BRASIMBA / ITS AOC / SOLIBRA / SUCAF CI / SMAG / SOVINGAB / SOBRAGUI / SOEGUIBE / BIH / SEMA EAU VIVE / MALTO / STAR / CDL / CMBL / CML / BRAMALI / CMAR / CDC / MAROPAC / MDI / SBM / SEVAM / SVCM / SUMOL+COMPAL MARCAS / SOBOA / BDT / CST / SDBS / BB LOME /SGMT /
Monsieur Guy DECLERCQ	Lui-même	Administrateur	2024-2025-2026	Administrateur de sociétés	SFBT / S.E.A.B.G. / S.G.B.I.A. / S.T.B.O. / SOSTEM / SMVDA RAOUDHA (RP DE BIH) / CCBL / CC CATUMBELA / CCBSA / CERBAB / COBEJE / COBEMA // CUCA // ECN // EKA / FAZENDA SOCAMIA / NOCAL /

					NOCEBO / SOBA / VIDRUL / SOBEBRA / BRAKINA / DABC / SEMC / SGMC / SOCAVER / SOSUCAM / BRASIMBA / SOLIBRA / SUCAF CI / SOMDIA / SMAG / SOBRAGA / SOVINGAB / SOEGUIBE / MALTO / STAR / CDL / CMBL / CML / CDC / MDI / SBM / CEPAR / CASSIOPEE / CST / SDBS
Monsieur Malek GHENIMA	Lui-même	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2023-2024- 2025	Enseignant universitaire Administrateur de sociétés	ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.T.A (SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES)
Monsieur Fadhel BEN OTHMAN	Lui-même	Administrateur Indépendant	2023-2024- 2025	Administrateur de sociétés	ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BTK LEASING ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SIMPAR
Madame Rym ACHOUR SOUISSI	Lui-même	Administrateur Indépendant	2023-2024- 2025	Retraité	
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie (S.F.B.T.)	Monsieur Mustapha ABDELMOULA	Administrateur	2024-2025- 2026	Activité industrielle (Boissons et autres)	

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

Visa du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ENDA Tamweel réunie le **22/05/2024** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires par appel public à l'épargne et/ou privé pour un montant global maximum de 450 millions de dinars dans un délai ne dépassant pas le 31/12/2027 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **27/02/2025** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « **ENDA Tamweel 2025-1** » selon les conditions suivantes :

Montant : 50 millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 millions de dinars

Taux d'intérêts :

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 11,5% brut l'an ;
- Taux variable : TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum.

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,00% et/ou TMM + 2,50% brut l'an sur 5 ans avec amortissement annuel constant par 1/5 de la valeur nominale à partir de la première année ;
- Catégorie B : 10,20% et/ou TMM + 2,70% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce avec amortissement annuel constant par 1/5 de la valeur nominale à partir de la troisième année.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 » est d'un montant de **50 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 Millions de dinars**, divisé en 500 000 obligations, susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ENDA Tamweel 2025-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **08/05/2025** et clôturées sans préavis au plus tard le **16/06/2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/06/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/06/2025**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2025** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **08/05/2025** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax).

But de l'émission :

ENDA Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « ENDA Tamweel 2025-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par ENDA Tamweel, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/06/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **16/06/2025** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **ENDA Tamweel 2025-1** » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- ✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **10,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- ✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **10,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,70%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement

des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième (1/5) de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/06/2030** pour la catégorie A et le **16/06/2032** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paielement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/06/2026**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/06/2026** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/06/2028**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,00%** l'an pour la catégorie A et de **10,20%** l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2025 à titre indicatif, qui est égale à 7,978% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,478% pour la catégorie A et de 10,678% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** pour la catégorie A et de **2,70%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **ENDA Tamweel 2025-1** » sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- **2,660 années** pour la catégorie A ;
- **4,093 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **15/10/2024**, Fitch Ratings a maintenu la note nationale à long terme attribuée à ENDA Tamweel à **BBB (tun)** avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/enda-tamweel-sa-96665859>

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **08/04/2025** une notation **provisoire** à long terme **BBB (tun) (EXP)** à l'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse « Tunisie Valeurs » en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 » est émis **par Appel Public à l'Épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence

Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax).

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « ENDA Tamweel 2025-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ENDA Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « **TUNISIE VALEURS** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **ENDA Tamweel 2025-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ENDA Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ENDA Tamweel 2025-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **22/04/2025** sous le n°**25-1154**, du document de référence « Enda Tamweel 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **22/04/2025** sous le n°**25-002** ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de ENDA Tamweel, Rue de l'Assistance – Cité Khadra, 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2024 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30/04/2024.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Assurances BIAT

Siège Social : Immeuble Assurances BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II

La société Assurances BIAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 Mai 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Walid BEN SALAH (FINOR) & M Chiheb GHANMI « La Générale d'Audit et Conseil ».

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2024
(Unité : en Dinars)

ACTIFS	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	3 229 821	2 853 984	375 837	254 931
AC13 Fonds de commerce	-	-	-	-
AC14 Acomptes versés	426 472	-	426 472	366 352
	3 656 292	2 853 984	802 308	621 283
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	1 758 635	1 631 547	127 088	202 143
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	4 244 661	3 551 837	692 824	798 086
	6 003 296	5 183 384	819 912	1 000 229
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	801 360	141 961	659 399	675 426
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	13 315 650		13 315 650	11 660 878
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	35 459 830	6 025 135	29 434 694	27 101 537
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	568 597 765		568 597 765	474 493 204
AC334 Autres prêts	767 888		767 888	536 203
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	226 500 000		226 500 000	224 000 000
AC336 Autres dépôts	-		-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	645 584		645 584	647 556
	846 088 076	6 167 097	839 920 979	739 114 804
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	8 826 354		8 826 354	5 232 385
AC520 Provisions d'assurance vie	337 909		337 909	427 847
AC530 Provision pour sinistres (vie)	1 434 231		1 434 231	1 292 692
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	18 549 012		18 549 012	16 993 326
AC540 Provision pour PB (vie)	-		-	-
AC541 Provision pour PB (Non vie)	713 232		713 232	828 947
	29 860 739	-	29 860 739	24 775 196
AC 6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	1 911 915		1 911 915	1 579 834
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	22 652 886	10 364 936	12 287 950	12 731 494
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	4 996 765	1 430 135	3 566 629	2 791 915
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	4 871 644	672 453	4 199 191	3 249 626
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	115 144		115 144	62 769
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	2 164 688		2 164 688	1 674 636
AC633 Débiteurs divers	3 873 458		3 873 458	174 648
	40 586 499	12 467 524	28 118 976	22 264 922
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	11 662 571		11 662 571	7 463 040
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	2 636 905		2 636 905	2 503 202
AC722 Autres charges a repartir	798 478		798 478	924 079
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	17 491 122		17 491 122	11 459 722
AC732 Estimations de réassurances - acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation			-	-
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres				
	32 589 076	-	32 589 076	22 350 043
TOTAL ACTIFS	958 783 978	26 671 988	932 111 990	810 126 478

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2024
(Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2024	31/12/2023
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	22 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	37 537 661	32 456 571
CP5 Résultats reportés	24 331 453	15 476 876
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	83 869 114	69 933 447
CP6 Résultat de l'exercice	19 869 682	18 634 577
Total capitaux propres avant affectation	103 738 796	88 568 024
<u>PASSIFS</u>		
PA1 Autres Passifs Financiers		
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	-	54 236 319
	-	54 236 319
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	500 000	500 000
	500 000	500 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	34 698 248	29 658 090
PA320 Provision pour assurance vie	620 664 290	488 103 727
PA330 Provision pour sinistres (vie)	21 788 353	20 471 275
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	91 186 390	85 060 342
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	9 753 967	6 260 637
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	2 790 987	2 774 989
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	-	6 328
	780 882 234	632 335 387
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	17 362 687	14 326 497
	17 362 687	14 326 497
PA6 Autres Dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	4 898 998	5 130 999
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	11 242 729	8 871 014
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçues		
PA632 Personnel	517 650	537 745
PA633 Etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	6 428 829	3 250 867
PA634 Créiteurs divers	4 808 599	1 355 956
PA64 Ressources spéciales		
	27 896 806	19 146 582
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	1 731 467	1 013 669
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	-	-
PA72 Ecart de conversion		
	1 731 467	1 013 669
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	932 111 990	810 126 478

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Non Vie
Arrêté au 31 Décembre 2024
(Unité : en Dinars)**

	Opérations Brutes 31/12/2024	Cessions et rétrocession 31/12/2024	Opérations Nettes 31/12/2024	Opérations Nettes 31/12/2023
<u>PRNV 1</u> <u>Primes acquises</u>				
PRNV11 Primes émises et acceptées	110 740 079	-33 211 378	77 528 701	69 375 044
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-5 040 158	3 593 969	-1 446 189	-2 151 454
	105 699 921	-29 617 409	76 082 512	67 223 590
<u>PRNT3</u> <u>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</u>	10 527 675		10 527 675	8 856 026
<u>PRNV2</u> <u>Autres produits techniques</u>	243 773		243 773	210 065
<u>CHNV1</u> <u>Charges de sinistres</u>				
CHNV11 Montants payés	-56 258 452	6 438 580	-49 819 872	-45 266 302
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-6 126 048	1 555 686	-4 570 362	-2 053 809
	-62 384 500	7 994 266	-54 390 233	-47 320 111
<u>CHNV 2</u> <u>Variation des autres provisions techniques</u>	6 328		6 328	6 384
<u>CHNV3</u> <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-15 998	-115 714	-131 712	-431 897
<u>CHNV 4</u> <u>Frais d'exploitation</u>				
CHNV41 Frais d'acquisition	-19 635 890		-19 635 890	-16 876 017
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	133 703	-717 798	-584 095	213 373
CHNV43 Frais d'administration	-11 377 199		-11 377 199	-10 244 501
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		5 968 714	5 968 714	5 182 734
	-30 879 385	5 250 916	-25 628 469	-21 724 411
<u>CHNV5</u> <u>Autres charges techniques</u>		-395 643	-395 643	-364 347
<u>CHNV6</u> <u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u>			0	0
<u>RTNV6</u> <u>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</u>	23 197 814	-16 883 584	6 314 230	6 455 299

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Vie**

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en Dinars)

		Opérations Brutes 31/12/2024	Cessions et rétrocession 31/12/2024	Opérations Nettes 31/12/2024	Opérations Nettes 31/12/2023
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	168 830 836	-3 543 922	165 286 914	142 711 562
PRV2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1	Revenus des placements	54 924 851		54 924 851	42 245 821
PRV 2 2	Produits des autres placements				
	sous total 2 a	54 924 851	0	54 924 851	42 245 821
PRV 2 3	Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
	sous total 2	0	0	0	0
PR V3	<u>Plus values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
PR V4	<u>Autres produits techniques</u>	2 451	0	2 451	526
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-44 535 240	1 196 737	-43 338 503	-39 025 164
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-1 317 078	141 540	-1 175 539	-2 641 695
	sous total 3	-45 852 318	1 338 277	-44 514 041	-41 666 859
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>				
	sous total 4	-132 560 563	-89 938	-132 650 501	-109 224 358
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-3 493 329	1 209 708	-2 283 621	-1 754 611
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-11 590 080		-11 590 080	-9 537 499
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés			0	0
CHV43	Frais d'administration	-2 160 984		-2 160 984	-2 042 030
CHV44	Commission recues des réassureurs		226 104	226 104	261 414
	sous total 5	-13 751 064	226 104	-13 524 960	-11 318 114
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>			0	0
CH V9	<u>Charges de placements</u>				
CHV 91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-2 273 785	-40 018	-2 313 803	-654 101
CHV 92	Correction de valeur sur placement				
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements				
	sous total 6 -	2 273 785	-40 018	-2 313 803	-654 101
CHV 10	<u>Moins values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
CHNT2	<u>Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</u>	0	0	0	0
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	25 827 078	-899 789	24 927 289	20 339 866

Etat de résultat
Arrêté au 31 Décembre 2024
(Unité : en Dinars)

		31/12/2024	31/12/2023
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	6 314 230	6 455 299
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	24 927 289	20 339 866
PRNT1	Produits des placements		
PRNT11	Revenus des placements	17 387 655	14 126 951
PRNT12	Produits des autres placements	-	-
	sous total 1 a	17 387 655	14 126 951
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	-	-
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	-	-
	sous total 1	-	-
PRNT3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance vie	-	-
CHNT1	Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeur sur placements		-5 250
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-501 839	-713 802
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie	-10 527 675	-8 856 026
PRNT2	Autres produits non techniques	305 177	172 563
CHNT3	Autres charges non techniques	-606 268	-1 360 173
	Résultat provenant des activités ordinaires	37 298 570	30 159 429
CHNT4	Impôts sur le résultat	-14 524 074	-9 380 693
CHNT42	Impôt sur les Sociétés	-14 524 074	-9 380 693
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	22 774 497	20 778 735
PRNT4	Gains extraordinaires	-	-
CHNT5	Pertes extraordinaires	-2 904 815	2 144 158
	Résultat extraordinaire		
	Résultat net de l'exercice	19 869 682	18 634 577

Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 31 Décembre 2024
(Unité : en Dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	276 612 256	247 299 717
- Sommes versées pour paiement des sinistres	- 91 053 462	- 89 092 452
- Encaissement des primes reçues acceptations	1 342 683	1 684 824
- Sommes versées pour sinistres acceptations	- 1 478 310	- 829 640
- Commissions versées sur les acceptations	- 275 498	- 430 798
- Décaissements des primes pour les cessions	- 34 468 636	- 31 674 870
- Encaissement des sinistres pour les cessions	8 758 811	15 454 502
- Commissions reçues sur les Cessions	9 067 495	5 577 779
- Commissions versées aux intermédiaires	- 7 347 376	- 7 683 775
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 25 193 563	- 24 412 140
- Variation des dépôts auprès des cédantes	- 821 157	- 1 673 486
- Variation des espèces reçues des cessionnaires	-	-
- Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	- 5 943 217 604	- 3 992 370 282
- Encaissements liés à la cession des placements financiers	5 788 673 959	3 863 638 688
- Taxes sur les assurances versées au trésor	- 20 178 901	- 18 260 643
- Produits financiers reçus	62 958 517	52 455 974
- Impôt sur les bénéfices payés	- 13 254 444	- 11 302 368
Autres mouvements	561 763	488 961
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	10 686 533	8 869 989
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	- 154 335	- 530 185
- Décaissement provenant de l'acquisition des terrains et constructions destinés à l'exploitation	- 4 909 949	-
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	56 961
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	5 064 284	473 224
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions	-	-
- Dividendes et autres distributions	- 4 218 041	- 8 581 031
- Augmentation/Diminution des ressources spéciales	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	4 218 041	8 581 031
incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	- 29 048	- 17 643
<u>Variation de trésorerie</u>	1 375 160	201 908
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	5 075 591	5 277 499
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	6 450 751	5 075 591

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2024

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination :

Assurances BIAT

Siège Social :

Immeuble Assurances BIAT 1053 les berges du lac (lac II) – Tunis

Capital social :

22 000 000 de dinars divisés en 220 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune entièrement libérées.

Nationalité : Tunisienne

Tél. : (216) 31 300 100

Fax : (216) 71 197 810

E-Mail : general@assurancesbiat.com.tn

Site internet : www.assurancesbiat.com.tn

Forme juridique : Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Date de constitution : 11/06/1997

Durée : 99 ans

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Régime fiscal : Droit commun

Registre du commerce : B160631997

Matricule fiscal : 0601492D

Législation applicable : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

Branches exploitées : Toutes branches

Présentation des états financiers consolidés : Les états financiers consolidés sont établis par la société mère « BIAT ».

2- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2024 a connu les faits marquants suivants :

- Une évolution du chiffre d'affaires de 15 %, passant de 279,6 MD au 31 décembre 2024 à 243,6 MD au 31 décembre 2023 ;
- Un niveau de recouvrement de créances maîtrisé dans un contexte économique difficile ;
- La poursuite du projet de digitalisation du parcours Automobile ;
- La mise en place d'un Centre de Relation Clientèle ;
- La continuation du projet de mise en place de la norme IFRS 17 ;
- Le développement et la transformation du réseau avec l'ouverture d'une nouvelle Agence et la transformation du bureau Sfax Gremda en Agent d'Assurances ;
- La notification d'un avis de contrôle fiscal approfondi pour la période 2020 - 2023.

3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « Assurances BIAT » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

4- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société « Assurances BIAT » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

4.2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les durées retenues à ce titre sont les suivantes :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
- Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire
- Matériel de transport	5 ans	linéaire
- Agencements aménagements et installations	6 ans 8mois	linéaire
-Terrains et constructions	50 ans	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

4.3 - Placements financiers

Règles de prise en compte

La norme comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance classe les placements financiers en deux catégories :

- les placements dans des entreprises liées et participations,
- les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont évalués au moindre du coût d'acquisition historique et de la valeur d'usage. Les corrections de valeurs, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'usage et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'usage est évaluée sur la base de :

- la valeur de marché,
- l'actif net,
- le résultat et perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice...

Les obligations et autres titres à revenus fixes

• Coût d'entrée des placements

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés en charges de l'exercice. Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en produits en tant que revenu des placements.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre dépasse son prix de remboursement, la différence doit être prise en charge par le biais du compte "dotations des différences sur prix de remboursement" avec pour contrepartie un compte de régularisation passif. Cette différence doit être échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre de façon linéaire ou actuarielle.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence doit être prise en produits par le biais du compte "différence sur prix de remboursement à percevoir" avec pour contrepartie un compte de régularisation actif. Cette différence doit être portée en résultat de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre.

• Evaluation des placements en date d'arrêté

La différence entre le prix d'acquisition d'un titre et son prix de remboursement doit être :

- Portée en charge, au cas où le prix d'acquisition dépasse le prix de remboursement.
- Portée en produits, au cas où le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement.

Pour le rattachement des charges et des produits, la différence est prise en compte dans les résultats de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

4.4 - Les provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre de finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre des contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

Provision d'assurance Vie

La provision mathématique des contrats d'assurance Vie, comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures (méthodes prospectives). Elle est calculée séparément contrat par contrat.

Pour chaque année et pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

La provision mathématique des contrats temporaire décès est calculée séparément contrat par contrat sur la base des tables de mortalité admises en Tunisie.

En application des dispositions de l'Arrêté du Ministre de Finances du 05-01-2009, Assurances BIAT a calculé la provision mathématique de tout le portefeuille en fonction de la Table de Mortalité Tunisienne TM 99.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance / traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

4.5 – Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

➤ Provisions pour dépréciation des créances

- Les provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurances (hors créances contentieuses) sont constatées sur la base des taux de provisionnement telles que prévues par la circulaire CGA N°1/2021 du 01 Décembre 2021 soit :
 - Taux appliqués sur créances en cours pour les Courtiers & les Agents d'Assurances (N et années antérieurs : 100%).
 - Taux appliqués sur créances en cours pour le Réseau direct (N : 0% ; N-1 : 20% ; N-2 et antérieurs : 100%).
- Les provisions pour dépréciation des créances IDA-HIDA sont constatées sur la base des taux de provisionnement suivants (N : 0% ; N-1 : 20% ; N-2 : 50% ; N-3 et antérieurs : 100%).

Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance comprennent les soldes débiteurs des comptes courants des réassureurs, des courtiers de réassurance et des cédantes.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée sur la base des taux de provisionnement suivants (N : 0% ; N-1 : 20% ; N-2 : 50% ; N-3 et antérieurs : 100%).

Autres créances

Les autres créances comprennent les créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

4.6 - Répartition des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La méthode adoptée par Assurances BIAT est basée sur des clés de répartition des charges suivant une affectation par branche d'activité et par type de charges (Administration, Acquisition et Gestion des Sinistres) au prorata des salaires.

5- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILANI) NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC1- Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2024 un montant net de 802 308 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2023	Acquisitions	Passage d'immobilisation en cours à Immobilisation	Valeur Brute au 31/12/2024	Amortissements			Valeur nette 2024
					01/01/24	Dotations 2024	31/12/24	
Logiciels	2 972 011	257 809		3 229 821	2 717 080	136 904	2 853 984	375 837
Logiciels En Cours	366 352	60 120		426 472	0	0		426 472
Total	3 338 363	317 929	0	3 656 292	2 717 080	136 904	2 853 984	802 308

AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2024 un montant net de 819 912 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2023	Acquisitions	Cession	Valeur Brute au 31/12/2024	Amortissements			Valeur nette 2024
					01/01/24	Dotations 2024	31/12/24	
Aménagements, Agencements et Installations	1 744 981	13 653		1 758 635	1 542 838	88 709	1 631 547	127 088
Matériels de transport	510 589	67 490		578 079	210 836	73 716	284 553	293 526
Matériels informatique	2 479 747	166 953		2 646 700	2 049 127	239 059	2 288 186	358 515
Mobiliers et Matériels de Bureau	1 013 618	6 263		1 019 881	945 905	33 194	979 099	40 782
Total	5 748 936	254 360	0	6 003 296	4 748 707	434 677	5 183 384	819 912

AC3 - Placements

Les placements totalisent au 31/12/2024 un montant net de 839 920 979 DT contre un montant de 739 114 804 DT au 31/12/2023 soit une augmentation de 100 806 175 DT et se détaillent comme suit :

Libellé		31/12/2024	31/12/2023
Placement immobiliers	AC31	14 117 010	12 462 238
Actions autres titres a revenu variable et part dans les FCP	AC331	35 459 830	30 609 618
Obligations et autres titres a revenu fixe	AC332	568 597 765	474 493 204
Autres prêts		767 888	536 203
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	AC335	226 500 000	224 000 000
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		645 584	647 556
Amortissements construction d'exploitation	AC31	-141 961	-125 934
Provisions pour dépréciation des Placements	AC331	-6 025 135	-3 508 082
Total		839 920 979	739 114 804

AC31– Placements immobiliers

Assurances BIAT

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Constructions	801 360	801 360	0
Terrains	11 380 199	11 380 199	0
Constructions en cours	1 935 452	280 679	1 654 772
Total1	14 117 010	12 462 238	1 654 772
Amortissements construction d'exploitation	-141 961	-125 934	-16 027
Total 2	13 975 049	12 336 304	1 638 745

AC331– Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Actions cotées	2 284 241	2 507 736	-223 495
Actions non cotées	19 793 657	17 043 750	2 749 907
Actions OPCVM	13 381 932	11 058 132	2 323 800
Total 1	35 459 830	30 609 618	4 850 211
Provisions pour dépréciation des Placements	-6 025 135	-3 508 082	-2 517 054
Total 2	29 434 694	27 101 537	2 333 158

AC332– Obligations et autres titres à revenu fixe

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Placements BTA	110 950 765	111 364 704	-413 940
Emprunts Emis par l'ETAT	84 000 000	50 187 500	33 812 500
Emprunts obligataires privés	373 647 000	312 941 000	60 706 000
Total	568 597 765	474 493 204	94 104 560

AC333– Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Ce poste totalise au 31/12/2024 un montant net des provisions de 226 500 000 DT contre 224 000 000 DT au 31/12/2023 soit une évolution de 2 500 000 DT et comporte principalement des certificats de dépôts.

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2024 un montant net de 29 860 739 DT contre 24 775 196 DT au 31/12/2023 soit une évolution de 5 085 543 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé		31/12/2024	31/12/2023	Variation
- Provisions pour primes non acquises	AC510	8 826 354	5 232 385	3 593 969
- Provisions d'assurances vie		337 909	427 847	-89 938
- Provisions pour sinistres vie		1 434 231	1 292 692	141 540
- Provisions pour sinistres non vie	AC531	18 549 012	16 993 326	1 555 686
- Provision pour PB (Non vie)		713 232	828 947	-115 714
Total		29 860 739	24 775 196	5 085 543

AC510– Provisions pour primes non acquises

Assurances BIAT

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
-Transport	1 239 725	1 218 987	20 737
- Incendie	1 721 389	1 425 612	295 778
- Construction	5 230 514	1 914 872	3 315 641
- RC Général	245 861	236 985	8 876
- Risque Divers	71 558	66 789	4 768
- Groupe Maladie	317 308	369 140	-51 832
Total	8 826 354	5 232 385	3 593 969

AC531– Provisions pour sinistres non vie

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
-Automobile	4 876 451	4 453 990	422 461
-Transport	2 245 902	2 211 443	34 460
- Incendie	5 131 506	3 696 488	1 435 018
- Construction	1 128 135	1 245 092	-116 958
- RC Général	676 139	670 469	5 670
- Risque Divers	2 024 850	2 166 151	-141 301
- Groupe Maladie	486 078	360 356	125 722
- Acc Corporels	1 979 951	2 189 336	-209 386
Total	18 549 012	16 993 326	1 555 686

AC6 - Créances

Le poste créances totalise au 31/12/2024 un montant net des provisions de 28 118 976 DT contre 22 264 922 DT au 31/12/2023 soit une évolution de 5 854 054 DT :

AC611– Primes Acquises et non émises

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
- Primes acquises non émises Transports	73 436	43 959	29 477
Primes acquises non émises Incendie		0	0
- Primes acquises non émises Risques Divers	22 025	0	22 025
- Primes acquises non émises RC Général	87 533	59 781	27 751
- Primes acquises non émises Groupe Maladie	1 324 162	1 113 402	210 760
- Primes acquises non émises Acc Corporels	174 374	161 209	13 165
- Primes acquises non émises Vie	230 386	201 482	28 904
Total	1 911 915	1 579 834	332 082

AC612– Créances nées d'opération d'assurances directe

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
-Contentieux primes, chèques et effets impayés	5 496 287	4 970 249	526 038
- Créances affaires directes en cours	13 933 230	12 065 982	1 867 248
- Créances courtiers d'assurances en cours	3 223 368	4 523 177	-1 299 809
- Provisions pour créances douteuses (*)	-10 364 936	-8 827 914	-1 537 022
Total	12 287 950	12 731 494	-443 544

Assurances BIAT

(*) Au 31/12/2024 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 10 364 936 DT calculée conformément à la circulaire CGA N°1/2021 du 01 Décembre 2021 soit :

- Provision pour créances contentieuses estimée à 100%.
- Provision pour effets et chèques retournés impayés estimée à 100%.
- Pour les autres créances une provision a été estimée comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022 et Ant
Taux appliqués sur créances en cours pour les Courtiers & les Agents d'Assurances	100%	100%	100%
	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022 et Ant
Taux appliqués sur créances en cours pour le Réseau direct	0%	20%	100%

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances

Au 31/12/2024 ce poste totalise un montant total net de 3 566 629 DT contre 2 791 915 DT au 31/12/2023 soit une augmentation de 774 714 DT.

Au 31/12/2024 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 1 430 135 DT calculées comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC62 – Créances nées d'opération de réassurances.

Ce poste totalise au 31/12/2024 un montant net de 4 199 191 DT contre 3 249 626 DT au 31/12/2023 soit une augmentation de 949 565 DT.

Au 31/12/2024 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses d'un montant de 672 453 DT calculée comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances de réassurances	0%	20%	50%	100%

AC63 – Autres Créances

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
- Personnel	115 144	62 769	52 375
- Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	2 164 688	1 674 636	490 052
-Débiteurs divers (*)	3 873 458	174 648	3 698 810
<u>Total</u>	<u>6 153 290</u>	<u>1 912 053</u>	<u>4 241 237</u>

(*) Dont un montant de 3 661 409 DT relatif aux avances sur construction Siège.

AC7 - Autres éléments d'actif

AC71 – Caisses et avoirs en banques

Ce poste présente un solde total au 31/12/2024 de 11 662 571 DT contre 7 463 040 DT au 31/12/2023.

Assurances BIAT

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
- Comptes courants bancaires	6 448 611	5 072 420	1 376 191
- Caisse	2 140	5 351	-3 211
- Valeurs a l'encaissement	4 340 061	1 361 847	2 978 213
- Caisse du trésor public	871 759	1 023 422	-151 663
Total	11 662 571	7 463 040	4 199 531

AC721 – Frais d'acquisitions reportés

Ce sont les frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2024, le solde est de 2 636 905 DT répartis par branche comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
- FAR Auto	987 794	875 901	111 892
- FAR Transports	90 138	46 852	43 286
- FAR Incendie	1 152 677	1 140 054	12 623
- FAR Risques Divers	18 755	16 995	1 760
- FAR RC Général	298 850	363 930	-65 081
- FAR Construction	67 426	41 427	25 999
- FAR Maladie	562	530	32
- FAR Acc Corporels	20 703	17 512	3 191
Total	2 636 905	2 503 202	133 703

AC722 – Autres charges à répartir

Ils présentent un montant total de 798 478 DT au 31/12/2024 contre 924 079 DT au 31/12/2023.

AC731 – Intérêts et loyers acquis et non échus

Ce sont les intérêts courus et non échus sur les placements (emprunts obligataires et bons de trésor...), ils présentent au 31/12/2024 un montant net de 17 491 122 DT contre 11 459 722 DT au 31/12/2023.

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
- Intérêts courus non échus	18 599 373	12 972 391	5 626 982
- Produits constatés d'avance (Billet de trésorerie et certificat de dépôt)	-1 108 251	-1 250 771	142 521
- Intérêts sur pension livrée	0	-261 897	261 897
Total	17 491 122	11 459 722	6 031 400

II) NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN**CP - Capitaux propres**

A la date du 31/12/2024, le capital social s'élève à 22 MDT composé de 220 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital	Réserves Légales	Prime d'émissions	Rés. Pour Réinvestisse- ments exonérés disponibles	Rés. Pour Réinvestissemen- ts exonérés indisponibles	Réserves pour Fonds Social	Résultats reportés 2024 et antérieurs	Résultats de l'exercice	Total
Solde au 31 12 2023 Avant affectation	22 000 000	2 200 000	4 800 000	0	25 000 000	456 571	15 476 876	18 634 577	88 568 024
Augmentation du capital									0
Réaffectation des réserves						-518 910			-518 910
Réserves à régime spécial devenues disponibles									0
Affectations des bénéfices non réparties									0
-Réserves Légales									0
-Réserve pour réinvestissement					5 000 000			-5 000 000	0
-Dividendes								-4 180 000	-4 180 000
-Fonds Social						600 000		-600 000	0
-Résultats reportés							8 854 577	-8 854 577	0
Résultat net 31 12 2024								19 869 682	19 869 682
Solde au 31 12 2024 Avant affectation	22 000 000	2 200 000	4 800 000	0	30 000 000	537 661	24 331 453	19 869 682	103 738 796

PA3 - Provisions techniques brutes

Les provisions techniques de l'exercice totalisent 780 882 234 DT contre 632 335 387 DT en 2023 soit une augmentation de 148 546 847 DT. Ces provisions se répartissent comme suit :

PA310 - Les provisions pour primes non acquises :

Les provisions pour primes non acquises totalisent 34 698 248 DT en 2023 contre 29 658 090 DT en 2023 soit une évolution de 5 040 158 DT détaillée par branches comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
- Auto	14 856 907	13 655 555	1 201 352
-Transports	1 443 737	1 395 481	48 256
- Incendie	9 745 608	9 095 078	650 530
- Constructions	5 870 026	2 462 968	3 407 058
- RC Général	2 027 578	2 267 948	-240 370
- Risque Divers	224 719	201 622	23 097
- Groupe Maladie	373 304	434 282	-60 978
- Acc Corporels	156 369	145 155	11 214
Total	34 698 248	29 658 090	5 040 158

PA320 - Les provisions pour assurances vie (provisions mathématiques vie) :

Les provisions mathématiques vie totalisent 620 664 290 DT au 31/12/2024, contre 488 103 727 DT au 31/12/2023 soit une évolution de 132 560 563 DT.

Assurances BIAT

PA330 - Les provisions pour sinistres vie :

Au 31/12/2024, les provisions pour sinistres vie sont évaluées à 21 788 353DT contre 20 471 275 DT en 2023 soit une évolution de 1 317 078 DT.

PA331 - Les provisions pour sinistres non vie (net des prévisions pour recours à encaisser) :

Les provisions pour sinistres non vie totalisent au 31/12/2024 un montant de 91 186 390 DT contre 85 060 342 DT en 2023 soit une évolution de 6 126 048 DT détaillée par branches comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2024			Montant au 31/12/2023			Variation		
	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net
- Auto	64 957 413	2 137 304	62 820 109	60 593 696	1 643 728	58 949 968	4 363 717	493 576	3 870 141
- Transports	2 949 178		2 949 178	2 796 907		2 796 907	152 271	0	152 271
- Incendie	9 216 526		9 216 526	6 800 220		6 800 220	2 416 306	0	2 416 306
- Constructions	1 754 733		1 754 733	1 702 381		1 702 381	52 353	0	52 353
- RC Général	4 775 650		4 775 650	4 358 112		4 358 112	417 538	0	417 538
- Risque Divers	2 319 451		2 319 451	2 949 533		2 949 533	-630 083	0	-630 083
- Assistances	110 165		110 165	35 598		35 598	74 568	0	74 568
- Groupe Maladie	3 103 740		3 103 740	2 658 691		2 658 691	445 049	0	445 049
- Acc Corporels	4 136 838		4 136 838	4 808 933		4 808 933	-672 095	0	-672 095
Total	93 323 694	2 137 304	91 186 390	86 704 070	1 643 728	85 060 342	6 619 624	493 576	6 126 048

PA340 -Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)

Ces provisions présentent un solde de 9 753 967 DT contre 6 260 637 DT en 2023, et comporte principalement la participation aux bénéfices concernant la branche Epargne.

PA341 -Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)

Ces provisions présentent un solde de 2 790 987 DT contre 2 774 989 DT en 2023 et concernant les branches Santé, Transport et IRDS.

PA342 –Autres Provisions Techniques (non vie)

Ce poste enregistre les provisions pour risques en cours qui représente un montant nul au 31 décembre 2024 contre 6 328 DT en 2023.

PA5 - Dettes pour dépôt espèces reçues des cessionnaires :

Le solde de ce poste au 31/12/2024 est de 17 362 687 DT contre 14 326 497 DT en 2023. Il enregistre les dettes envers les cessionnaires (réassureurs) relatives aux dépôts en garantie des provisions techniques.

PA6 - Autres dettes :

Le solde du poste « Autres dettes » s'élève au 31/12/2024 à 27 896 806DT contre 19 146 582 DT au 31/12/2023 (dont principalement dettes envers réassureurs de 11 242 729 DT).

PA7 - Autres passifs :

Le solde de ce poste au 31/12/2024 est de 1 731 467 DT contre 1 013 669 DT au 31/12/2023 (il enregistre le report des commissions reçues des réassureurs).

B) NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**1) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE****PRV1 - Primes acquises**

Le poste « Primes acquises » de l'exercice totalise 165 286 914 DT contre 142 711 562 DT en 2023 soit une évolution de 22 575 352 DT détaillée comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	168 801 932	146 232 356	22 569 575
Variation des primes acquises non émises	28 904	25 245	3 659
Sous-total	168 830 836	146 257 601	22 573 234
Primes cédées	-3 543 922	-3 546 039	2 117
Total	165 286 914	142 711 562	22 575 352

PRV2 - Produits des placements

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2024 totalisent 72 312 506 DT, les produits des placements non affectés directement en vie totalisent 17 387 655 DT.

Les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance Vie s'élèvent à 54 924 851 DT et proviennent en totalité des placements affectés directement aux branches Vie qui couvrent à 100% les Provisions techniques Vie.

CHV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 44 514 041 DT contre 41 666 859 DT en 2023, soit une augmentation de 2 847 182 DT, répartie comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2023	Variation
Sinistres payés	-44 535 240	-39 732 477	-4 802 763
Part des réassureurs dans les sinistres	1 196 737	707 313	489 424
Variation des provisions pour sinistres	-1 317 078	-2 566 164	1 249 086
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres	141 540	-75 531	217 071
Total	-44 514 041	-41 666 859	-2 847 182

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise une charge de 132 650 501 DT (dont une part de réassurances de -89 938 DT) contre 109 224 358 DT (dont une part de réassurances de -99 993 DT) en 2023, soit une évolution de charge de 23 426 143 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers et aux agents d'assurances, totalisent un montant de 11 590 080 DT en 2024 contre 9 537 499 DT en 2023.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance vie est de 2 160 984 DT en 2024 contre 2 042 030 DT en 2023.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2024 pour un montant de 226 104 DT contre 261 414 DT en 2023.

CHV9 - Charges des placements

Le poste charges des placements dégage un montant de 2 775 624 DT en 2024, la quote-part allouée directement à l'assurance vie est de 2 273 785 DT.

	Vie	Non Vie +Capitaux propres	Total
Charges de placements	2 273 785	501 839	2 775 624

2) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE**PRNV1 - Primes acquises**

Le solde du poste « Primes acquises » s'élève au 31/12/2024 à 76 082 512 DT contre 67 223 590 DT en 2023, soit une évolution 8 858 922 DT détaillée comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	110 310 367	97 503 916	12 806 450
Variation des primes émises non acquises	303 178	-122 931	426 109
Primes à annuler	126 535	4 764	121 771
Variation des primes non acquises "PNA"	-5 040 158	-2 397 117	-2 643 041
Sous-total 1	105 699 921	94 988 632	10 711 289
Primes cédées	-33 211 378	-28 010 706	-5 200 672
Part des réassureurs dans la variation des "PNA"	3 593 969	245 664	3 348 306
Total	76 082 512	67 223 590	8 858 922

PRNT3 - Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2024 totalisent 72 312 506 DT, les produits des placements non affectés directement en vie totalisent 17 387 655 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique non vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques non vie	x Reliquat des produits des placements non affectés directement
Capitaux propres + Provisions techniques non vie	(après affectation produit Vie)

Soit :

Provisions techniques non vie	128 675 624
Capitaux propres + provisions techniques non vie	212 522 460
Reliquat des produits des placements non affectés	17 387 655

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 10 527 675 DT.

CHNV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 54 390 233 DT pour l'exercice 2024 contre 47 320 111 DT au titre de l'exercice 2023, soit une évolution de 7 070 122 DT, répartie comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Sinistres payés	-56 258 452	-57 580 222	1 321 770
Part des réassureurs dans les sinistres	6 438 580	12 313 920	-5 875 340
Variation des provisions pour sinistres	-6 126 048	-1 547 636	-4 578 412
Part des réassureurs dans la variation des Prov pour sinistres	1 555 686	-506 173	2 061 859
Total	-54 390 233	-47 320 111	-7 070 122

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers et aux agents d'assurances, totalisent un montant de 19 635 890 DT en 2024 contre 16 876 017 DT en 2023.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est négative de 584 095 DT en 2024 (ce solde est net du report des commissions reçues des réassureurs soit un montant négatif de 717 798 DT) contre une variation positive de 213 373 DT en 2023.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance non vie est de 11 377 199 DT en 2024 contre 10 244 501 DT en 2023.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2024 pour un montant de 5 968 714 DT contre 5 182 734 DT en 2023.

CHNV5 - Autres charges techniques

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 395 643 DT contre 364 347 DT au 31/12/2023.

3) ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparatif se présente comme suit :

	Poste	2024	2023
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	6 314 230	6 455 299
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	24 927 289	20 339 866
PRNT1	Produits des placements	17 387 655	14 126 951
CHNT1	Charges de placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeurs sur placements		- 5 250
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements	- 501 839	- 713 802
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	- 10 527 675	- 8 856 026
PRNT2	Autres produits non techniques	305 177	172 563
CHNT3	Autres charges non techniques	- 606 268	- 1 360 173
Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		37 298 570	30 159 429
CHNT4	Impôts sur le résultat	- 14 524 074	- 9 380 693
CHNT41	Impôt sur les Sociétés	- 14 524 074	- 9 380 693
CHNT5	Contribution de solidarité sociale	- 1 452 407	- 1 072 079
	Contribution Au Budget de L'état 2024 et 2025	- 1 452 407	- 1 072 079
Résultat net de l'exercice		19 869 682	18 634 577

Le poste **CHNT3 Autres charges non techniques** présente un solde de 606 268 dinars au 31/12/2024 ((il s'agit de la charge des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration pour 423 151 dinars et autres charges non techniques pour 183 116 dinars) contre 1 360 173 dinars au 31/12/2023 (il s'agit de la charge des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration)).

Tableau de détermination du Résultat Fiscal		2024
Résultat Brut de l'exercice		37 298 570
Réintégrations		8 035 102
Déductions	-	1 023 488
Résultat Fiscal Avant Réinvestissement Exonéré		44 310 184
Réinvestissement Exonéré	-	8 000 000
Résultat Fiscal Après Réinvestissement Exonéré		36 310 184
Contribution de solidarité sociale 4%	-	1 452 407
Taxe Conjoncturelle au profit du Budget de L'état 2024 et 2025 4%	-	1 452 407
Impôt sur les sociétés	-	14 524 074
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>19 869 682</u>

C) NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie de fin de l'exercice atteint un montant de 6 450 751 dinars contre 5 075 591 dinars au 31/12/2023, soit une variation positive de 1 375 160 dinars :

- Une variation des flux de trésorerie liés à l'exploitation de +10 686 533 dinars en 2024 contre +8 869 989 dinars en 2023.
- Une variation des flux de trésorerie provenant des activités d'investissements de -5 064 284 dinars en 2024 contre une variation -473 224 en 2023.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités de financement de -4 218 041 dinars en 2024 contre -8 581 031 dinars en 2023.
- Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités de -29 048 dinars en 2024 contre de -17 643 dinars en 2023.

D) TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	2024	2023
Engagements reçus	Néant	Néant
Engagements donnés	Néant	Néant
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des Rétrocessionnaires	Néant	Néant
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	Néant	Néant
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Néant	Néant
Autres valeurs détenues par des tiers	Néant	Néant

E) AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**ANNEXE N° 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31/12/2024**

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions/Transferts	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement				-							-	-	-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	2 972 011	257 809		3 229 821	2 717 080		136 904				2 853 984	-	375 837
1.3 Fonds de commerce	-			-							-	-	-
1.4 Acomptes versés	366 352	60 120		426 472	-		-				-	-	426 472
	3 338 363	317 929	-	3 656 292	2 717 080	-	136 904	-	-	-	2 853 984	-	802 308
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	1 744 981	13 653		1 758 635	1 542 838		88 709				1 631 547	-	127 088
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	4 003 955	240 706		4 244 661	3 205 869		345 969				3 551 837	-	692 824
2.3 Acomptes versés	-	-	-	-	-		-				-	-	-
	5 748 936	254 360	-	6 003 296	4 748 707	-	434 677	-	-	-	5 183 384	-	819 912
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	12 462 238	1 654 772	-	14 117 010	125 934	-	16 027	-			141 961	-	13 975 049
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.1 Parts	-	-	-	-							-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-		-							-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts				-							-	-	-
3.3.2 Bons et obligations				-							-	-	-
3.4 Autres placements financiers	729 639 026	5 897 134 811	5 795 448 355	831 325 482	-	3 508 082	-	2 700 912	-	183 859	-	6 025 135	825 300 347
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	30 609 618	9 368 710	4 518 499	35 459 830	-	3 508 082	-	2 700 912	-	183 859	-	6 025 135	29 434 694
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	474 493 204	138 317 299	44 212 739	568 597 765							-	-	568 597 765
3.4.3 Prêts hypothécaire	-			-							-	-	-
3.4.4 Autres prêts	536 203	948 802	717 117	767 888							-	-	767 888
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	224 000 000	5 748 500 000	5 746 000 000	226 500 000							-	-	226 500 000
3.4.6 Autres	-			-							-	-	-
3.5 Créances pour espèces déposées	647 556	615 957	617 929	645 584							-	-	645 584
3.6 Placements des contrats en UC	-			-							-	-	-
	742 748 820	5 899 405 540	5 796 066 284	846 088 076	125 934	3 508 082	16 027	2 700 912	-	183 859	141 961	6 025 135	839 920 979
TOTAL:	751 836 119	5 899 977 829	5 796 066 284	855 747 664	7 591 721	3 508 082	587 608	2 700 912	-	183 859	8 179 329	6 025 135	841 543 200

ANNEXE N° 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou Moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	14 117 010	13 975 049	13 975 049	-141 961
Actions et autres titres à revenu variable	35 459 830	29 434 694	29 434 694	-6 025 135
Obligations et autres titres à revenu fixe	568 597 765	568 597 765	568 597 765	
Autres placements financiers				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	767 888	767 888	767 888	
Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	226 500 000	226 500 000	226 500 000	
Dépôt auprès des entreprises cédantes	645 584	645 584	645 584	
Autres dépôts				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
<u>Total</u>	<u>846 088 076</u>	<u>839 920 979</u>	<u>839 920 979</u>	<u>-6 167 097</u>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	833 553 996	833 553 996	833 553 996	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	15 255 268	15 255 268	15 255 268	

ANNEXE N° 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Exercice de survenance			
Année d'inventaire :	2 020	2 021	2 022
Inventaire 2022			
Règlements cumulés	27 621 216	33 967 899	23 583 788
Provisions pour sinistres	8 319 812	12 636 792	28 389 647
Total charges des sinistres	35 941 028	46 604 691	51 973 436
Primes acquises	64 843 092	73 434 503	87 291 246
% sinistres / primes acquises	55%	63%	60%

Exercice de survenance				
Année d'inventaire :	2 020	2 021	2 022	2 023
Inventaire 2023				
Règlements cumulés	28 688 169	36 342 697	35 989 220	34 017 207
Provisions pour sinistres	4 695 697	9 418 875	14 446 416	30 349 862
Total charges des sinistres	33 383 866	45 761 572	50 435 636	64 367 069
Primes acquises	64 843 092	73 434 503	87 291 246	94 988 632
% sinistres / primes acquises	51%	62%	58%	68%

Exercice de survenance					
Année d'inventaire :	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Inventaire 2024					
Règlements cumulés	29 263 504	37 202 793	38 799 364	46 459 292	31 711 698
Provisions pour sinistres	3 783 730	7 302 623	10 407 595	16 027 524	31 254 146
Total charges des sinistres	33 047 234	44 505 416	49 206 960	62 486 816	62 965 845
Primes acquises	64 843 092	73 434 503	87 291 246	94 988 632	105 699 921
% sinistres / primes acquises	51%	61%	56%	66%	60%

ANNEXE N°11 : VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	Les placements dans les entreprises liées	Autres placements	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers				
Revenu des participations	2 239 158	833 961	3 073 120	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Revenu des autres placements	43 572 519	25 666 868	69 239 386	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
Total des produits des placements	45 811 677	26 500 829	72 312 506	
Intérêts				
Frais externes (pertes sur réalisation)	2 325 232	447 706	2 772 938	CHV91+CHNT13
Autres frais (ajustement sur valeur)		2 686	2 686	CHV91+CHNT13+CHNT12
Total charges des placements	2 325 232	450 392	2 775 624	

ANNEXE N° 12 : RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	PREVOYANCE	EPARGNE	TOTAL
Primes	30 686 158	138 144 677	168 830 836
Charges de prestations	-8 183 007	-37 669 311	-45 852 318
Charges de provisions d'assurance vie	-10 132 838	-125 921 054	-136 053 892
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			0
Solde de souscription	12 370 313	-25 445 688	-13 075 375
Frais d'acquisition	-5 419 162	-6 170 918	-11 590 080
Autres charges de gestion nettes	-497 059	-1 663 925	-2 160 984
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-5 916 221	-7 834 843	-13 751 064
Produits de placements	11 684 780	43 242 522	54 927 302
Charges de placements	-2 193 679	-80 106	-2 273 785
Participation aux résultats et intérêts techniques			
Solde financier	9 491 101	43 162 416	52 653 517
Primes cédées et/ou rétrocédées	-3 543 922		-3 543 922
Part des réassureurs dans les charges de prestations	1 338 277		1 338 277
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-89 938		-89 938
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	1 209 708		1 209 708
Commissions reçues des réassureurs	226 104		226 104
Intérêt	-40 018		-40 018
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-899 789		-899 789
Résultat technique	15 045 404	9 881 885	24 927 289
Informations complémentaires			
Montant des rachats		31 856 386	31 856 386
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	147 549 761	504 656 849	652 206 609
Provisions techniques brutes à l'ouverture	136 425 017	378 410 622	514 835 639
A déduire			
Provisions devenues exigibles			

ANNEXE N° 13 : RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	R DIVERS	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
Primes acquise	38 202 668	9 817 508	16 924 892	1 242 529	3 584 270	1 891 179	4 143 138	27 358 792	2 534 945	105 699 921
Primes émises	39 404 020	9 865 764	17 575 423	4 649 587	3 343 900	1 914 276	4 143 138	27 297 814	2 546 159	110 740 079
Variation des primes non acquises	-1 201 352	-48 256	-650 530	-3 407 058	240 370	-23 097	0	60 978	-11 214	-5 040 158
Charges de prestation	-28 238 314	-1 973 627	-6 850 359	-142 111	-1 008 467	-290 171	-77 179	-22 873 035	-940 906	-62 394 170
Prestations et frais payés	-24 368 173	-1 678 799	-4 469 203	-89 758	-590 929	-894 409	-2 612	-22 551 567	-1 613 001	-56 258 452
Charges de provisions pour prestations diverses	-3 870 141	-294 827	-2 381 156	-52 353	-417 538	604 238	-74 568	-321 468	672 095	-6 135 718
Solde de souscription	9 964 353	7 843 882	10 074 534	1 100 418	2 575 803	1 601 008	4 065 959	4 485 757	1 594 039	43 305 751
Frais d'acquisition	-6 909 616	-1 871 541	-4 188 417	-644 375	-964 143	-335 723	-1 253 916	-2 900 751	-433 705	-19 502 186
Autres charges de gestion nettes	-5 326 844	-548 607	-2 014 437	-203 610	-281 631	-166 616	-139 908	-2 427 308	-268 238	-11 377 199
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-12 236 460	-2 420 148	-6 202 853	-847 985	-1 245 774	-502 339	-1 393 824	-5 328 059	-701 943	-30 879 385
Produits nets de placements	6 503 941	437 448	1 653 592	623 824	572 357	241 402	9 013	376 026	353 844	10 771 448
Solde financier	6 503 941	437 448	1 653 592	623 824	572 357	241 402	9 013	376 026	353 844	10 771 448
Part des réassureurs dans les primes acquises	-1 366 045	-7 613 964	-13 152 969	-1 067 338	-1 235 592	-1 004 774	-2 656 578	-1 440 481	-79 669	-29 617 409
Part des réassureurs dans les prestations payées	222 172	1 434 765	3 213 513	65 348	5 478	499 012	0	621 799	376 494	6 438 580
Part des réassureurs dans les charges de provisions	422 461	34 460	1 435 018	-116 958	5 670	-141 301	0	125 722	-209 386	1 555 686
Part des réassureurs dans les PB	0	12 504	-88 005	0	0	-40 213	0	0	0	-115 714
Commissions reçues des réassureurs	0	775 659	3 165 375	171 918	220 411	248 646	668 249	0	658	5 250 916
Intérêts servies	-120 010	-30 342	-109 166	-47 002	-10 132	-21 802	0	0	-57 189	-395 643
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-841 421	-5 386 919	-5 536 234	-994 031	-1 014 166	-460 432	-1 988 329	-692 960	30 909	-16 883 584
Résultat technique	3 390 413	474 262	-10 962	-117 774	888 221	879 639	692 819	-1 159 236	1 276 849	6 314 230

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	R DIVERS	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
Informations complémentaires										
Provisions pour primes non acquises clôture	14 856 907	1 443 737	9 745 608	5 870 026	2 027 578	224 719	0	373 304	156 369	34 698 248
Provisions pour primes non acquises ouverture	13 655 555	1 395 481	9 095 078	2 462 968	2 267 948	201 622	0	434 282	145 155	29 658 090
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	62 820 109	2 949 178	9 216 526	1 754 733	4 775 650	2 319 451	110 165	3 103 740	4 136 838	91 186 390
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	58 949 968	2 796 907	6 800 220	1 702 381	4 358 112	2 949 533	35 598	2 658 691	4 808 933	85 060 342
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	0	806 844	487 086	0	0	357 519	0	1 118 979	20 559	2 790 987
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	0	664 288	522 236	0	0	331 674	0	1 236 232	20 559	2 774 989
Autres provisions techniques clôture								0		0
Autres provisions techniques ouverture								6 328		6 328
A déduire :										
Provisions devenus exigibles										

ANNEXE N° 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Année d'inventaire	2020	2021	2022	2023	2024
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)					
* Participation attribuée a des contrats (y compris intérêts techniques)	1 922 921	2 560 889	3 255 749	3 737 192	4 873 864
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	1 583 789	1 853 814	2 706 387	5 528 707	7 922 951
Participations aux résultats des contrats d'assurances Vie					
* Provisions mathématiques moyennes	228 584 689	270 657 360	339 699 313	433 541 545	554 384 009
* Montant minimum de participation					
* Montant effectif de la participation					
dont attribuée (y compris intérêts techniques)					
dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

ANNEXE N° 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	TOTAL	Raccordement
Primes	168 830 836	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	-45 852 318	CHV1 1°colonne
Charges de provisions d'assurance vie	-136 053 892	CHV2 1°colonne+ CHV3 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0	
Solde de souscription	-13 075 375	
Frais d'acquisition	-11 590 080	CHV41+CHV42 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-2 160 984	CHV43 1°colonne
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-13 751 064	
Produits de placements	54 927 302	PRV2 1°colonne+PRV4 1°colonne
Charges de placements	-2 273 785	CHV9 1°colonne
Participation aux résultats et intérêts techniques		
Solde financier	52 653 517	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-3 543 922	PRV1 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de prestations	1 338 277	CHV11 2°colonne+CHV12 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-89 938	CHV 2 2°colonne
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	1 209 708	CHV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	226 104	CHV44 2°colonne
Intérêt	-40 018	CHV91 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-899 789	
Résultat technique	24 927 289	
Informations complémentaires		
Montant des rachats	31 856 386	
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	652 206 609	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	514 835 639	
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

ANNEXE N° 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

	Total	Raccordement
Primes acquise	105 699 921	
Primes émises	110 740 079	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-5 040 158	PRNV12 1°colonne
Charges de prestation	-62 394 170	
Prestations et frais payés	-56 258 452	CHNV11 1°colonne
Charges de provisions pour prestations diverses	-6 135 718	(CHNV12+CHNV2+CHNV3) 1°colonne
Solde de souscription	43 305 751	
Frais d'acquisition	-19 502 186	(CHNV41+CHNV42) 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-11 377 199	CHNV43 1°colonne
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-30 879 385	
Produits nets de placements	10 771 448	PRNT3 1°colonne
Solde financier	10 771 448	
Part des réassureurs dans les primes acquises	-29 617 409	(PRNV11+PRNV12) 2°colonne
Part des réassureurs dans les prestations payées	6 438 580	CHNV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	1 555 686	CHNV12 2°colonne
Part des réassureurs dans les PB	-115 714	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	5 250 916	(CHNV42+CHNV44) 2°colonne
Intérêts servies	-395 643	CHNV5 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-16 883 584	
Résultat technique	6 314 230	
Total		
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture	34 698 248	
Provisions pour primes non acquises ouverture	29 658 090	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	91 186 390	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	85 060 342	
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	2 790 987	
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	2 774 989	
Autres provisions techniques clôture	0	
Autres provisions techniques ouverture	6 328	
A déduire :		
Provisions devenus exigibles		

I – RAPPORT GENERAL

SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 – Tunis

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Assurances BIAT », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 103 738 796 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 19 869 682 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Assurances BIAT », au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 10 Avril 2025.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil

d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 22 avril 2025

Les commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANIMI

II - RAPPORT SPECIAL

SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I – Conventions réglementées :

I -1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

1. La BIAT et Assurances BIAT ont signé un protocole d'accord en date du 17 janvier 2024 afin de définir les termes et les conditions de la couverture des montants des échéances des crédits accordées par la banque et ayant fait l'objet de report conformément aux mesures de soutien prises dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid 19.

Le capital assuré par les contrats adhésions initiaux est étendu pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 au montant restant dû des échéances reportées à la date du décès ou de la consolidation de l'IAD survenant pendant cette période. Cette couverture sera soumise aux mêmes conditions de garantie et d'exclusions que celles du contrat d'assurances initial.

La couverture complémentaire est accordée sur la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 moyennant le paiement par la BIAT d'une prime d'assurance globale de 107 803 D'T dès la signature du protocole et qui ne donne pas lieu au règlement d'une commission d'intermédiation.

Le montant de la prime d'assurance détaillé par contrat/adhésion, a été établi avec une réduction de 60% sur le tarif standard Temporaire Décès en Couverture de Prêt et sans frais d'acquisition, appliqué aux capitaux couverts sur l'année 2024.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 15 Avril 2024.

2. En date du 21 Mars 2024, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 5 000 000 D'T.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 23 209 DT en 2024.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 15 Avril 2024.

3. Assurances BIAT a supporté, en 2024, un montant de 1 058 982 DT TTC relatif aux charges de mise à disposition de personnel de la BIAT.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 10 Avril 2025.

I -2. Conventions réglementées et opérations datant des exercices antérieurs qui continuent à produire leurs effets durant l'exercice 2024 :

1. En date du 17 Mars 2023, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 4 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de DT 33 468 en 2024.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 Avril 2023.

2. En 2022, une convention de prestations de services a été conclue entre Assurances BIAT et la société « Value Digital Services » en vertu de laquelle cette dernière effectue une mission de développement d'une plateforme digitale « from scratch » sur plusieurs lots, conçue et développée exclusivement pour la société.

En contrepartie de ses prestations de services, la société « Value Digital Services » perçoit une rémunération d'un montant forfaitaire de 450 000 DT en hors taxes

Cette convention a pris effet à la date de sa signature et prend fin à la mise en production des fonctionnalités prévues.

Le périmètre des Prestations portait sur le développement des fonctionnalités suivantes :

- Authentification : 1^{er} accès, connexion, mot de passe oublié et déconnexion ;
- Profil client ;
- Consultation des polices auto individuelles ;
- Suivi des remboursements et sinistres auto (intégration avec DigiClaim) ;
- Devis/simulation auto individuelles ;
- Règlement des échéances auto individuelles ;
- Gestion des réclamations ;

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 20 Octobre 2022.

En 2024, un avenant à ladite convention a été signé entre les deux parties portant sur l'extension du périmètre des prestations et la révision des conditions financières.

En vertu dudit avenant, Les modules suivants ont été ajoutés :

- Devis/ Simulation Assistance voyage ;
- Souscription et paiement Assistance voyage ;
- Consultation Assistance voyage ;
- Devis/ Simulation Assurance Multi Risques Habitation ;
- Souscription et paiement Assurance Multi Risques Habitation ;
- Consultation Assurance Multi Risques Habitation.

Par ailleurs, Le montant de la rémunération forfaitaire a passé de 450 000 DT à 650 000 DT hors taxes.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 15 Avril 2024.

En 2024, Assurances BIAT n'a constaté aucune charge relative à ces prestations.

3. En date du 09 Mars 2021, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 4 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 71 697 DT en 2024.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08 Avril 2021.

4. En date du 19 Mars 2020, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 5 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 89 696 DT en 2024.

5. En date du 19 Mars 2019, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 4 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7^{ème} à la 10^{ème} année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 61 359 DT en 2024.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 04 Avril 2019.

6. En date du 26 Février 2018, la BIAT a conclu deux contrats de location de locaux avec Assurances BIAT en vertu desquels la BIAT donne en bail pour usage de bureaux administratifs :

- Une agence située à l'avenue Habib Bourguiba la Mannouba d'une superficie de 87.5 m² pour un loyer annuel hors taxes de 10 320 DT.
- Une agence située à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m² pour un loyer annuel hors taxes de 7 657 DT.

Les locations sont consenties et acceptées pour une période de deux années consécutives commençant le 1er Janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2018, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers subiront une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location.

La charge de location de ces agences, constatée en 2024, est de 30 102 DT.

7. En date du 12 Mars 2018, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 24 990 DT en 2024.

8. En date du 21 Mars 2017, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participations entre la fin de la 5^{ème} et la 7^{ème} année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 33 320 DT en 2024.

9. Les frais d'occupation par « Assurances BIAT » de l'agence de Bizerte ont été pris en charge par la « Protectrice » depuis l'exercice 2017 et devraient par la suite faire l'objet de facturation par cette dernière.

Dans ce cadre, la « Protectrice » a conclu en date du 27 Mars 2018, un contrat de location de locaux avec « Assurances BIAT » en vertu duquel la « Protectrice » donne en bail pour usage de bureaux administratifs une agence située à Bizerte d'une superficie de 55.4 m² pour un loyer annuel hors taxes de 8 925 DT.

Le contrat de location est conclu pour une période d'une année commençant le 1er Janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2017, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location.

Ainsi, la charge de location de cette agence constatée en 2024, est de 14 944 DT.

10. En date du 20 Avril 2016, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission de performance « SUCCESS FEES » calculée sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5 DT et un maximum de 25 DT) prélevé trimestriellement.

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 20 Avril 2016, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 500 000 DT.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 1547 DT en 2024.

11. En date du 23 Mars 2016, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 19 040 DT en 2024.

- 12.** En date du 10 Décembre 2015, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission dite de SUCCESS FEES calculé sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5 DT et un maximum de 25 DT) prélevé trimestriellement.

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 31 Décembre 2015, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 250 000 DT.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 747 DT en 2024.

- 13.** En date du 23 Mars 2015, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 14 280 DT en 2024.

- 14.** En date du 07 Avril 2014, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.
- 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 8 211 DT en 2024.

- 15.** Votre société a conclu avec la BIAT un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie de 145 m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II- Tunis et ce, moyennant un loyer annuel de :

- 125 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 DT hors TVA ;
- 137,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 DT hors TVA ;

- 147,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 DT hors TVA ;

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1^{er} Mai 2012.

Cette sous location est consentie pour une durée ferme commençant le 1^{er} Janvier 2010 et finissant le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En 2014 et par un avenant n°1 au contrat initial, la location est prorogée pour une nouvelle période commençant le 1^{er} Mai 2014 et finissant le 30 Avril 2019 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Une majoration annuelle cumulative du loyer est appliquée à partir du 1^{er} Mai 2014 au taux annuel de 5 % et ce, sur la base du loyer de l'année précédente.

Les produits de sous location au titre de l'exercice 2024, se sont élevés à 39 603 DT hors TVA.

II - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

II-1 : Rémunérations du Directeur Général

La rémunération du Directeur Général, telle que fixée par la décision du Conseil d'Administration du 15 Juin 2023, est composée d'un salaire annuel servi sur 12 mois, d'une prime d'intéressement variable fixée, chaque année, par le Conseil d'Administration, d'avantages en nature sous forme de mise à disposition d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de carburant, d'une prise en charge des frais téléphoniques et de tickets restaurant.

En 2024, Assurances BIAT a constaté une charge brute de 532 233 DT (hors charges patronales) outre des avantages divers totalisant un montant de 8 100 DT.

II-2 : Rémunérations du Président du Conseil d'Administration :

En date du 10 juin 2014, la société Assurances BIAT a conclu avec la société « AM Consulting en Stratégie et Finance » représentée par le Président du conseil d'Administration d'assurances BIAT une convention d'assistance, de conseil et de supervision de la mise en œuvre des actions découlant des nouvelles ambitions du business plan de développement de la société.

Cette convention est conclue pour une durée d'une année qui s'étale du 15 juin 2023 au 14 juin 2024, renouvelable par tacite reconduction, par période de douze (12) mois.

En contreparties des prestations, la société « AM consulting en Stratégie Banque et Finance », perçoit une rémunération annuelle fixée à un montant de 111 830 DT en TTC.

La charge brute supportée par la société en 2024 est de 172 407 DT.

II-3 : Rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit

Le Président et les membres du Conseil d'Administration d'Assurances BIAT sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2024 a alloué aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2023 des jetons de présence d'un montant brut de 52 500 DT.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2024 a décidé d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit, Comité Risques et Comité de nomination et de Rémunération, au titre de l'exercice 2023, une rémunération d'un montant brut de 20 000 DT à répartir entre eux.

Le montant brut supporté par la société, en 2024, est de 72 500 DT.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 22 avril 2025

Les commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANIMI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT TUNINVEST – SICAR

Immeuble Intégra - Centre Urbain nord
Tunis

La société TUNINVEST - SICAR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mustapha MEDHIOUB (FINOR).

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations financières		4 518 701	4 518 701
Moins : provisions		(855 100)	(855 100)
	3	<u>3 663 601</u>	<u>3 663 601</u>
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>3 663 601</u>	<u>3 663 601</u>
ACTIFS COURANTS			
Autres actifs courants	4	2 095 955	1 561 524
Placements et autres actifs financiers	5	5 028 170	5 391 626
Liquidités et équivalents de liquidités	6	821	27
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>7 124 946</u>	<u>6 953 177</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>10 788 547</u>	<u>10 616 778</u>

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		966 000	966 000
Réserves		483 000	483 000
Résultats reportés		4 007 010	4 073 460
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>5 456 010</u>	<u>5 522 460</u>
Résultat de l'exercice		787 460	416 550
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	7	<u>6 243 470</u>	<u>5 939 010</u>
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Provision pour risques et charges	8	4 154 340	4 336 595
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>4 154 340</u>	<u>4 336 595</u>
PASSIFS COURANTS			
Autres passifs courants	9	390 737	340 777
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	396
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>390 737</u>	<u>341 173</u>
TOTAL DES PASSIFS		<u>4 545 077</u>	<u>4 677 768</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>10 788 547</u>	<u>10 616 778</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus des titres	10	1 009 422	826 835
Autres revenus	11	1 144	1 807
Reprise sur provisions	12	182 255	223 914
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>1 192 821</u>	<u>1 052 556</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Dotations aux provisions		-	440 095
Charges nettes sur cession de titres	13	171 815	37 105
Diverses charges d'exploitation	14	231 025	128 267
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>402 840</u>	<u>605 467</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>789 981</u>	<u>447 089</u>
Autres pertes ordinaires		-	(1 666)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>789 981</u>	<u>445 423</u>
Impôts sur les sociétés	15	(2 021)	(25 912)
Contribution Sociale de Solidarité	15	(500)	(2 961)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>787 460</u>	<u>416 550</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre	
		<u>2024</u>	<u>2023</u>
	<u>Notes</u>		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		787 460	416 550
Ajustements pour :			
Dotations aux provisions		-	440 095
Reprise sur provisions	12	(182 255)	(223 914)
Variation des :			
Autres actifs courants	4	(534 431)	120 787
Placements et autres actifs financiers	5	363 456	(267 987)
Autres passifs courants	9	49 960	(2 975)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>484 190</u>	<u>482 556</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Distribution des dividendes	7	(483 000)	(483 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(483 000)</u>	<u>(483 000)</u>
Variation de trésorerie		<u><u>1 190</u></u>	<u><u>(444)</u></u>
Trésorerie au début de l'exercice		(369)	75
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6	821	(369)

Note 1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7.350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2010 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 4.830.000 à D : 1.932.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 5,000 dinars à 2,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 3,000 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 juin 2011 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 1.932.000 à D : 966.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 2,000 dinars à 1,000 Dinar et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinar par action.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de

promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n°2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001, n° 2003-80 du 29 décembre 2003 et n° 2008-78 du 22 décembre 2008 et le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable les plus values provenant des opérations de cession ou de rétrocession des titres qui remplissent les conditions suivantes :

- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe I de l'article 77 du code de l'IRPP et de l'IS, lorsque la cession ou la rétrocession a lieu après l'expiration de la cinquième année suivant celle de leur acquisition, et ce, dans la limite de 50% de la plus value réalisée ;
- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe III de l'article 77 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, la plus-value provenant de la cession des actions et des parts sociales souscrites ou acquises avant la date de promulgation du décret-loi n° 2011-100 du 21 octobre 2011, est déductible en totalité.

En matière de taxe sur la valeur ajoutée, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

-1 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Le prix d'acquisition est réduit d'une part de dividendes lorsqu'il est clairement démontré que ces derniers représentent une distribution sur des bénéfices définitivement réalisés à la date d'acquisition et ce indépendamment de la décision de distribution qui pourrait être postérieure à cette date.

Cette méthode, même si elle traduit de manière fiable la substance et la réalité économique des opérations, constitue néanmoins une dérogation aux dispositions du § 9 de la norme comptable 07 relative aux placements qui prévoit que le coût d'acquisition n'inclut que la part de dividendes dont la décision de distribution est antérieure à la date d'acquisition.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces titres à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il convient de tenir compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2-2 : Les titres de placement

Les titres de placements sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits

directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Titres de participation	3 968 601	3 968 601
Titres immobilisés	550 100	550 100
	<u>4 518 701</u>	<u>4 518 701</u>
Montant brut		
A déduire :		
Provisions pour dépréciation	(855 100)	(855 100)
	<u>3 663 601</u>	<u>3 663 601</u>
Montant net		

Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 855.100, se détaillent comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Provisions sur titres de participation	545 000	545 000
- Provisions sur titres immobilisés	310 100	310 100
	<u>855 100</u>	<u>855 100</u>
<u>Total</u>		

-

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2024

I- Titres de participation

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>	<u>% détenu</u>
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	160 978	10,000	3,106	500 000	Souscription et actions gratuites	27,89%
* Société TUNISAVIA	369 066	10,000	3,054	1 127 186	Achat en bourse et actions gratuites	14,19%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	20,09%
* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	6,67%
* Société SOTUPA	183 671	5,000	7,611	1 397 864	Souscription et actions gratuites	14,02%
* Société Nouvelair	4 815 337	1,000	0,062	298 551	Achat en bourse	8,50%
				<u>3 968 601</u>		

II- Titres Immobilisés

<u>Emetteur</u>	<u>Nature du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10,000	10,000	300 000	Souscription
* Société Les grands magasins spécialisés "GMS"	Action	15 010	10,000	10,000	150 100	Souscription et achat en bourse
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription
* Société FUCHI-KA	Action	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription
<u>Total des titres immobilisés</u>					<u>550 100</u>	

NOTE 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	2024	2023	Variation
- Etat, excédent d'impôt (voir note 15)	36 490	38 199	(1 709)
- Avances sur taxation d'office (a)	1 521 725	1 521 725	-
- Etat, Taxation d'office 2019-2022 (b)	536 661	-	536 661
- Produits à recevoir	-	410	(410)
- Charges constatées d'avance	1 079	1 190	(111)
<u>Total</u>	<u>2 095 955</u>	<u>1 561 524</u>	<u>534 431</u>

(a) Ces avances entrent dans le cadre de l'opération de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007, qui a fait l'objet d'un arrêté de taxation d'office portant sur un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités.

Par jugement en date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé cet arrêté après la révision du montant réclamé, en le ramenant à D : 2.459.579.

En date du 19 mai 2015, la société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis, après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamé à raison de D : 100.000 par mois (mai 2015 - octobre 2017).

Néanmoins, la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'année 2016. De ce fait, elle n'a payé que le principal soit D : 1.521.725.

La cour d'appel de Tunis a confirmé en date du 13 juin 2018, le jugement prononcé en première instance.

La société a déposé un pourvoi en cassation devant le tribunal administratif en décembre 2019.

(b) Ces avances entrent dans le cadre de l'opération de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, qui a fait l'objet d'un arrêté de taxation d'office portant sur un montant de D : 5.556.856 dont D : 2.062.196 de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet en août 2024, d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Parallèlement et en application de la décision du conseil d'administration réuni le 25 avril 2024, la société a adhéré à l'amnistie fiscale instituée par la Loi de Finances pour l'année 2024 pour bénéficier de la remise des pénalités. Elle a souscrit un calendrier de paiement du principal soit D : 3.494.661 et ce, par tranches trimestrielles, sur une période de 5 ans (juin 2024-mars 2029).

NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	2024	2023	Variation
- Titres SICAV			
* Tunisie Sicav	124	116	8
* Amen Première	1 628 740	945 339	683 401
* Sicav Trésor	3 399 306	4 446 171	(1 046 865)
<u>Total</u>	<u>5 028 170</u>	<u>5 391 626</u>	<u>(363 456)</u>

NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Amen Bank	788	-
- Tunisie Valeurs	33	27
<u>Total</u>	<u>821</u>	<u>27</u>

NOTE 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Capital social	966 000	966 000
(A) & - Réserve légale	483 000	483 000
(B) - Résultats Reportés	4 007 010	4 073 460
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>5 456 010</u>	<u>5 522 460</u>
Résultat de l'exercice (1)	787 460	416 550
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<u>6 243 470</u>	<u>5 939 010</u>
(C)		
Nombre d'actions (2)	966 000	966 000
Résultat par action (1) / (2)	0,815	0,431

(A) : La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter 5% du bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social.

(B) : (B) : En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 Décembre 2024, D : 387.340 et se détaillent comme suit :

- Réserve légale excédentaire	386 400
- Résultats Reportés	940

(C) : Voir tableau de mouvements ci-joint

Note 7 (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2022	966 000	483 000	4 414 223	142 237	6 005 460
Affectations approuvées par l'AGO du 12 Mai 2023			142 237	(142 237)	-
Distribution des Dividendes			(483 000)		(483 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2023				416 550	416 550
Solde au 31 Décembre 2023	966 000	483 000	4 073 460	416 550	5 939 010
Affectations approuvées par l'AGO du 26 Juin 2024			416 550	(416 550)	-
Distribution des Dividendes			(483 000)		(483 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2024				787 460	787 460
Solde au 31 Décembre 2024	966 000	483 000	4 007 010	787 460	6 243 470

NOTE 8 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Cette provision a été constituée pour se prémunir totalement contre les risques rattachés aux opérations de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007 ainsi que la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Elle couvre le montant en principal de l'arrêté de taxation d'office relatif à la période du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007 soit D : 1.521.723 et le crédit d'impôt au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331.

Elle couvre aussi, le risque rattaché à l'opération de contrôle fiscal couvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022 et qui correspond au montant en principal de l'arrêté de taxation d'office notifié à la société en date du 7 juin 2024 et s'élevant à D : 3.494.661, déduction faite de l'excédent d'impôt au titre de l'année 2022, tel qu'arrêté par l'administration fiscale à la somme de D : 1.093.374, soit un montant net de D : 2.401.287.

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

		<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers			
- Etat, impôts et taxes à payer		1 041	2 991
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières	(a)	240 000	240 000
- Diverses charges à payer	(b)	130 793	68 891
- Créiteurs Divers		18 903	28 895
<u>Total</u>		<u>390 737</u>	<u>340 777</u>

(a) Les montants enregistrés sous cette rubrique représentent des avances reçues sur la cession des titres émis par les grands magasins spécialisés "GMS".

(b) Les montants enregistrés sous cette rubrique englobent principalement et pour D : 117.743 la rémunération variable de la société "Tuninvest Gestion Financière", relative à l'exercice 2024, et qui est fonction du rendement effectif des capitaux investis.

NOTE 10 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Dividendes des titres de participation	511 572	465 654
- Dividendes des titres SICAV	343 582	274 896
- Plus value sur titres SICAV	154 268	86 285
<u>Total</u>	<u>1 009 422</u>	<u>826 835</u>

NOTE 11 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Intérêts des comptes courants	1 144	1 807
<u>Total</u>	<u>1 144</u>	<u>1 807</u>

NOTE 12 : DOTATIONS AUX PROVISIONS

Les dotations de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
-Dotations aux provisions pour risques et charges	-	440 095
-Reprise sur provisions pour risques et charges	(182 255)	-
<u>Total</u>	<u>(182 255)</u>	<u>440 095</u>

NOTE 13 : CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE TITRES

Le détail des charges nettes sur cessions de titres se présente comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Moins values sur cession titres SICAV	171 815	37 105
<u>Total</u>	<u>171 815</u>	<u>37 105</u>

NOTE 14 : DIVERSES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	196 079	93 978
- Publicité, publications, relations publiques	9 260	7 686
- Frais de négociation des titres	6 525	6 657
- Services bancaires et assimilés	695	728
- Jetons de présence	11 000	12 000
- Cotisations et dons	5 000	5 000
- Autres charges	445	561
- T.C.L	2 021	1 657
<u>Total général</u>	<u>231 025</u>	<u>128 267</u>

Le poste "rémunérations d'intermédiaires et honoraires" englobe la rémunération de Tuninvest Gestionnaire Financière pour un montant de D : 140.734, au titre de la gestion de TUNINVEST SICAR qui lui a été confiée par le conseil d'administration du 10 Octobre 1995.

NOTE 15 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	2024	2023
Bénéfice comptable	789 981	445 423
A déduire		
- Plus values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice en cours	(27 108)	(3 519)
- Moins values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice précédent	(25 307)	-
- Reprise sur provisions	(182 255)	(223 914)
A réintégrer		
- Moins values sur cessions de titres SICAV	168 297	11 798
- Plus values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice précédent	3 519	229 420
- Moins values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice en cours	-	25 307
- Provisions pour risques et charges	-	440 095
- Autres réintégrations	-	1 666
<u>Bénéfice (perte) fiscal (e) avant déduction des dividendes</u>	<u>727 127</u>	<u>926 276</u>
Déduction des dividendes dans la limite du bénéfice fiscal	(727 127)	(740 550)
<u>Base imposable</u>	<u>-</u>	<u>185 726</u>
Pertes fiscales antérieures, reportables		
- Perte de l'exercice 2022	-	(111 693)
<u>Base imposable</u>	<u>-</u>	<u>74 033</u>
Impôt au taux de 35% (porté, le cas échéant, au minimum légal)	2 021	25 912
A imputer		
- Excédent d'impôt antérieur	(38 199)	(63 833)
- Retenues sur placements et autres	(312)	(278)
<u>Impôt à reporter</u>	<u>(36 490)</u>	<u>(38 199)</u>
Contribution sociale de solidarité instauré par l'article 53 la loi 2017-66 du 17 Décembre 2017 portant loi de finances de l'année 2018	(500)	(2 961)

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
TUNINVEST – SICAR
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs les Actionnaires de la société « TUNINVEST - SICAR »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 24 juin 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société « TUNINVEST - SICAR » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 10.788.547, un bénéfice net de D : 787.460, et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 821.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons considéré que la question décrite ci-après constitue les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport:

Evaluation des Participations et des Placements financiers

➤ Risque identifié

Etant une société d'investissement, les immobilisations et les placements financiers présentent les rubriques les plus importantes du bilan. Comme détaillé au niveau des notes aux états financiers (3) et (5), la rubrique « Immobilisations financières » est constituée exclusivement par des titres de participation et des titres immobilisés, dont la valeur comptable nette de provision s'élève au 31 décembre 2024 à D : 3.663.601 et représente 34% du total des actifs. La rubrique « Placements et autres actifs financiers » est constituée exclusivement par des titres SICAV, dont la valeur comptable nette s'élève au 31 décembre 2024 à D : 5.028.170 et représente 47% du total des actifs.

En se référant à la note aux états financiers (2), la valeur d'usage est estimée par la direction sur la base de la valeur de marché, de l'actif net, de la valeur liquidative des titres SICAV, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que de la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Ainsi, la direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par les sociétés émettrices des titres, se rapportant sur leurs situations financières actuelles, en se référant notamment aux derniers états financiers audités et à leurs perspectives futures, pour apprécier l'existence d'un indice de dépréciation, qui, par la suite, mérite d'être provisionné ou non.

Compte tenu de l'importance des participations et des placements financiers et la complexité du processus d'évaluation et d'appréciation du risque lié à l'évaluation, nous avons considéré que l'évaluation des titres constitue un point clé d'audit.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation, des titres immobilisés et des titres de placement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation des valeurs d'usage, déterminées par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés;
- Vérifier le caractère raisonnable des projections futures adoptées, le cas échéant, et que ces projections ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers ;
- Vérifier l'évaluation des titres SICAV par rapport à la valeur liquidative affichée à la date d'arrêté.

Paragraphes d'observations

- 1- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond et concernant notamment le champ d'intervention de la SICAR, la période de prescription retenue et la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juin 2009.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en septembre 2010 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis qui a désigné un expert judiciaire pour examiner les dossiers de participations, objet du litige.

Par jugement en date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office après la révision du montant réclamé, qui a été ramené à D : 2.459.579.

En date du 19 mai 2015, la société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis, après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamé à raison de D : 100.000 par mois (mai 2015 - octobre 2017).

Néanmoins, la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'année 2016. De ce fait, elle n'a payé que le principal soit D : 1.521.725.

La société a provisionné, depuis 2015, la totalité du risque rattaché au redressement en question, soit D : 1.753.054.

La cour d'appel de Tunis a confirmé, en date du 13 juin 2018, le jugement prononcé en première instance.

La société a déposé un pourvoi en cassation devant le tribunal administratif en décembre 2019.

A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

2- Au cours de l'exercice 2023, Tuninvest Sicar a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Un avis de redressement a été notifié à la société en date du 27 décembre 2023, et ayant pour effet de lui réclamer un complément d'impôt de D : 6.799.588 dont D : 2.079.440 de pénalités et générant un crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2022, pour un montant de D : 2.136.606.

La société a formulé en février 2024, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les arguments présentés par la société.

De ce fait, Tuninvest Sicar a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en avril 2024.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juin 2024 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 5.556.857, dont D : 2.062.196 de pénalités et générant un crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2022, pour un montant de D : 1.093.374.

Cet arrêté a fait l'objet en août 2024, d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Dans ce cadre, et en application de la décision du conseil d'administration réuni le 25 avril 2024, la société a adhéré à l'amnistie fiscale instituée par la Loi de Finances pour l'année 2024 pour bénéficier de la remise des pénalités. Elle a souscrit un calendrier de paiement du principal soit D : 3.494.661 et ce, par tranches trimestrielles, sur une période de 5 ans.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir le risque rattaché à ce redressement, soit D : 2.401.287.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé

conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 16 avril 2025

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la société « TUNINVEST - SICAR »

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

◆ Convention antérieurement autorisée : Convention de gestion et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 10 Octobre 1995, a décidé de confier la gestion de « TUNINVEST SICAR » à la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » moyennant une rémunération fixe en hors taxes de D : 200.000 par an, ramenée en 2004 à 2% du capital social, et une rémunération variable en fonction du rendement effectif des capitaux investis, et ce, en vertu d'un contrat de gestion qui a été approuvé par tous les membres présents. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 1er Janvier 1996.

Le conseil d'administration réuni le 10 Juin 2020, a approuvé la substitution de la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » par la société « TUNINVEST GESTION FINANCIERE » et ce, en vertu d'un avenant qui reprend les mêmes conditions que le contrat de gestion initial. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 2 Janvier 2020.

Cette convention a continué à produire ses effets au courant de l'exercice 2024. Le montant de la charge dudit exercice au titre de cette rémunération s'est élevé à D : 140.734, réparti en partie fixe et en partie variable respectivement pour D : 22.991 et D : 117.743.

◆ Conventions nouvelles

Votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle, régie par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

De notre côté, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre convention entrant dans le cadre desdites dispositions.

Tunis, le 16 avril 2025

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 4 juin 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Mohamed BAHLOUL.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024 (chiffres arrondis au dinar tunisien)

Actifs	Notes	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1	365 634	357 816
(-) Amortissements		-332 629	-315 178
		33 005	42 638
Immobilisations corporelles	2	40 805 411	40 588 731
(-) Amortissements		-33 016 015	-31 757 424
		7 789 396	8 831 307
Immobilisations financières	3	971 369	1 036 607
(-) Provisions		971 369	1 036 607
Total des actifs immobilisés		8 793 770	9 910 552
Total des actifs non courants		8 793 770	9 910 552
ACTIFS COURANTS			
Stocks		186 504	134 760
(-) Provisions		-18 342	-18 342
		168 162	116 418
Clients et comptes rattachés	4	657 319	636 271
(-) Provisions		-624 219	-584 670
		33 100	51 601
Autres actifs courants	5	2 170 476	1 711 298
(-) Provisions		-105 046	-71 097
		2 065 430	1 640 201
Placements et autres actifs financiers	6	28 000 000	27 500 000
Liquidités et équivalents de liquidités	7	1 798 929	1 702 263
Total des actifs courants		32 065 621	31 010 483
Total des actifs		40 859 391	40 921 035

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2024
(chiffres arrondis au dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	8	13 200 000	13 200 000
Réserves	9	12 291 136	11 730 628
Résultats reportés		143	369
Subvention d'investissement (brute)	10	1 946 500	1 946 500
Total des capitaux propres avant résultat		27 437 779	26 877 497
Résultat de l'exercice		7 058 807	7 650 860
Total des capitaux propres avant affectation		34 496 586	34 528 357
PASSIFS			
Passifs non courants			
Autres passifs financiers	11	337 551	337 227
Total des passifs non courants		337 551	337 227
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	1 291 017	1 630 541
Provision pour litiges	13	381 405	351 114
Autres passifs courants	14	4 352 832	4 073 796
Total des passifs courants		6 025 254	6 055 451
Total des passifs		6 362 805	6 392 678
Total des capitaux propres et des passifs		40 859 391	40 921 035

Société Tunisienne du Marché de Gros

ETAT DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2024
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Produits d'exploitation			
Revenus	15	18 543 742	17 697 426
Autres produits d'exploitation	16	0	9 846
Production immobilisée		0	0
Total des produits d'exploitation		18 543 742	17 707 272
Charges d'exploitation			
Variation de stocks		-51 744	26 495
Achats marchandises		145 187	131 548
Achats d'approvisionnements consommés		665 109	668 402
Charges de personnel		8 094 143	7 471 419
Dotations aux amortissements et provisions		1 418 159	1 335 730
Autres charges d'exploitation		1 616 956	1 554 142
Total charges d'exploitation	17	11 887 810	11 187 736
Résultat d'exploitation		6 655 932	6 519 536
Produits de placements nets			
Produits de placements nets	18	2 333 406	2 589 968
Autres pertes ordinaires		-3	-2
Autres gains ordinaires	19	19 836	8 962
Résultat des activités ordinaires avant impôts			
impôts		9 009 171	9 118 464
Impôts sur les bénéfices	20	-1 950 364	-1 467 604
Résultat des activités ordinaires après impôts		7 058 807	7 650 860
Eléments extraordinaires		0	0
Résultat net de l'exercice		7 058 807	7 650 860

Société Tunisienne du Marché de Gros

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

AU 31 DECEMBRE 2024

(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
<u>Résultat de l'exercice</u>		<u>7 058 807</u>	<u>7 650 860</u>
Ajustement:			
<i>Amortissements et provisions</i>		1 418 159	1 335 730
<i>Reprise sur provision</i>		0	-9 846
 Variation des stocks	21	-51 744	26 495
Variation des clients	22	-21 048	49 553
Variation des autres actifs	23	-459 178	-565 485
Variation des passifs courants	24	-65 946	337 389
Plus values /cession d'immobilisations		0	0
 Flux de trésorerie liés aux activités de l'exploitation		7 879 050	8 824 696
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaiss. provenant de l'acquisition d'immob. Corp. et incorp.	25	-257 487	-137 112
Encaiss. provenant de cession d'immobilisations corporelles		0	0
Réduction de valeur /sortie d'immob.corp.		0	0
Encaiss/décaiss provenant des prêts aux personnels	26	65 238	-31 341
Variation des cautionnements reçus	27	324	4 627
 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-191 925	-163 826
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement Subv. d'investissement		0	0
Distribution de dividendes		-6 863 881	-5 543 897
Alimentation reserves pour fonds social		-765 086	-622 152
Décaiss/Encaiss. sur fonds social	28	538 508	419 094
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-7 090 459	-5 746 955
Variation de trésorerie		596 666	2 913 915
Trésorerie au début de période		29 202 263	26 288 348
Trésorerie à la fin de la période	29	29 798 929	29 202 263

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A – PRESENTATION DE LA SOCIETE :

A. 1 – Fiche signalétique de la Société :

Exercice	: du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2024
Raison sociale	: La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »
Forme juridique	: Société Anonyme
N° registre de Commerce	: B 193791996
Mle. Fiscal	: 012748 / E
Identifiant unique au RNE	: 0012748E
Date de création	: 04 Décembre 1980
Adresse	: Route de Nâassen Bir – Kassâa Ben Arous

A. 2 – Caractéristiques :

Activité principale	: Gestion du Marchés d'Intérêt National de Bir - Kassâa
Nombre d'établissement	: 01
Montant du capital	: 13.200.000 dinars Tunisiens.
Répartition du capital :	

Etat Tunisien	37, 50 %
Public	49 ,96 %
O.C.T.	7,55 %
O.T.D	0,50 %
Autres	4,49 %
<u>Total</u>	<u>100 %</u>

B – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

B.1 – Respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers de la société ont été élaborés en application des dispositions de la loi 96-112 du 31/12/1996 relative au système comptable des entreprises.

B.2 – Base de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

B.2 -1 : Immobilisations incorporelles :

Les éléments incorporels figurant au bilan sont des actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, destinés à être utilisés pendant plus d'une période comptable pour les besoins propres de la société.

Ils contribuent à l'augmentation des avantages économiques futurs de la société et peuvent être mesurés de façon fiable.

Les logiciels sont amortis d'une manière linéaire sur une période de trois (03) ans, la règle du prorata temporis est appliquée pour les acquisitions faites au cours de l'exercice.

B.2 -2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont inscrites parmi les actifs conformément à la norme comptable Tunisienne n° 5

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition T.T.C. Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables, ainsi que les autres frais engagés pour mettre le bien en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les dépenses postérieures relatives aux immobilisations corporelles prises en compte sont ajoutées aux valeurs comptables de celles-ci quand elles contribuent à l'amélioration des avantages futurs attendus.

La société pratique la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux retenus sont ceux prévus par le décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant les taux maximum des amortissements linéaires. La base d'amortissement est le coût d'acquisition.

B. 2 -3 Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont constituées, essentiellement, des éléments suivants :

- Les prêts à plus d'un an accordés au personnel dans le cadre du fonds social ;
- Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banques en sont exclus. Ils font l'objet d'une évaluation en fin d'exercice à leur juste valeur. Les moins-values dégagées sont provisionnées.
- Les placements à long terme auprès des institutions financières.

B. 2 -4 Revenus :

Les revenus sont constatés quotidiennement pour les redevances sur chiffre d'affaires et mensuellement pour les loyers.

B. 2 -5 Les placements :

Les placements de la SOTUMAG sont des placements à court terme et liquides. Ils sont constitués principalement par des dépôts à terme et des certificats de dépôt.

A l'arrêté des comptes, les intérêts courus et non encore échus sont comptabilisés en tant que produits à recevoir.

C – NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

NOTES SUR LE BILAN

NOTE N° 1 -LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève à 365 634 DT au 31/12/2024, détaillée comme suit :

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					AMORTISSEMENTS / PROVISIONS				VALEURS COMPTABLES NETTES	
	Solde au 31/12/2023	Acquisition 2024	Reclassement	Cessions 2024	Solde au 31/12/2024	Cumul au 31/12/2023	Dotation 2024	Réintégration	Cumul au 31/12/2024	V.C.N 2023	V.C.N 2024
LOGICIELS	357 816	7 818	0	0	365 634	315 178	17 451	0	332 629	42 638	33 005
TOTAL	357 816	7 818	0	0	365 634	315 178	17 451	0	332 629	42 638	33 005

NOTE N° 2- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute de ces immobilisations s'élève à 40 805 411 DT au 31/12/2024 contre 40 588 731 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 216 680DT détaillée comme suit :

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Amortissements /Provisions				VNC
	Au 31/12/2023	Acquisitions 2024	Reclass 2024	Mise en rebus 2024	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Dotation 2024	Reprise/ Amt 2024	Au 31/12/2024	au 31/12/2024
Terrains et aménagement terrains	158 655	0	0	0	158 655	45 246	0	0	45 246	113 409
Constructions	30 368 082	0	0	0	30 368 082	25 372 468	890 386	0	26 262 854	4 105 228
Inst.Général.Agenc.et amén.Construction	2 488 633	84 892	0	-38 327	2 535 198	2 141 280	133 729	-38 327	2 236 682	298 516
Inst.Tech.Mat et outill. Industriels	561 295	18 269	0	0	579 564	518 732	14 240	0	532 972	46 592
Equipement frigorifiques	931 942	0	0	0	931 942	870 645	24 726	0	895 371	36 571
Materiel de transport (1)	1 866 268	0	0	0	1 866 268	1 564 178	155 733	0	1 719 911	146 357
Inst.Général.Agenc.et amén.Divers	37 752	0	0	0	37 752	37 752	0	0	37 752	0
Equipement de bureau	331 873	31 009	0	0	362 882	316 269	28 520	0	344 789	18 093
Materiel informatique	944 815	120 837	0	0	1 065 652	890 854	49 584	0	940 438	125 214
Immobilisation en cours	2 899 416	0	0	0	2 899 416	0	0	0	0	2 899 416
	40 588 731	255 007	0	-38 327	40 805 411	31 757 424	1 296 918	-38 327	33 016 015	7 789 396

2 .1 -Immobilisations en cours :

Les immobilisations en cours totalisent une valeur brute de 2 899 416 DT au 31/12/2024, détaillée comme suit :

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS EN COURS				PROVISIONS				VALEUR COMPTABLE NETTE	
	Solde au 31/12/23	Travaux 2024	Reclassement	Solde au 31/12/24	Solde 31/12/23	Provision 2024	Reprise / Provision 2024	Solde 31/12/24	31/12/2023	31/12/2024
- Construction en cours station valorisation déchets	2 899 416	0	0	2 899 416	0	0	0	0	2 899 416	2 899 416
TOTAL	2 899 416	0	0	2 899 416	0	0	0	0	2 899 416	2 899 416

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute de ces immobilisations s'élève 971 369 DT au 31/12/2024 contre 1 036 607 DT au 31/12/2023, soit une baisse de 65 238 DT. Elle est détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Titres de participation (1)	40 000	40 000	0
Dépôts et cautionnements	2 780	2 780	0
Prêts à plus d'un an au personnel	928 589	993 827	(65 238)
TOTAL	971 369	1 036 607	(65 238)

(1) Les titres de participation représentent la quote part de la SOTUMAG au capital de la société « Foire Internationale de Tunis » soit 800 actions d'une valeur nominale de 50 dinars l'action.

NOTE N°4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur brute des comptes clients et comptes rattachés s'élève à 657 319 DT au 31/12/2024 contre 636 271 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 21 048 DT détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Clients effets à recevoir	33 100	51 601	(18 501)
Clients douteux ou litigieux	624 219	584 670	39 549
TOTAL	657 319	636 271	21 048
Provisions	(624 219)	(584 670)	(39 549)
TOTAL	33 100	51 601	(18 501)

Les clients douteux comportent les montants des loyers anciens et des dettes vis-à-vis de la SOTUMAG dont le recouvrement est incertain. Des actions en justice ont été intentées en vue de procéder au recouvrement de ces loyers. Les provisions constatées sur ces loyers sont appréciées au cas par cas et sont estimées selon les possibilités d'exécution des jugements rendus par les tribunaux.

NOTE N°5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants présentent un total brut de 2 170 476 DT au 31/12/2024 contre 1 711 298 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 459 178 DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Personnel, Prêts à moins d'un an	498 918	501 807	(2 889)
Débiteurs divers (1)	506 455	330 976	175 479
Produits à recevoir (2)	1 010 986	732 872	278 114
Fournisseurs d'immobilisations Avances/commandes	1 646	1 646	0
Charges constatées d'avance (3)	152 471	143 997	8 474
TOTAL	2 170 476	1 711 298	459 178
Provision	(105 046)	(71 097)	(33 949)
TOTAL	2 065 430	1 640 201	425 229

DEBITEURS DIVERS

Le compte « Débiteurs divers » enregistre principalement les créances sur les mandataires au titre des consommations d'eau et électricité des années antérieures pour un montant de 249 376 DT. Ce compte est provisionné de 105 046 DT et ce pour les créances jugées irrécouvrables par la SOTUMAG. Il comprend également d'autres débiteurs pour un montant de 257 079DT.

PRODUITS A RECEVOIR

Le compte « produits à recevoir » enregistre les loyers, redevances et factures complémentaires à recevoir sur les mandataires pour un montant de 367 937 DT et les produits financiers sur les placements et les comptes courants à recevoir pour un montant de 643 049 DT.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance représentent essentiellement les stocks de fin d'année de fournitures de bureau, de carburants, de fournitures électriques et de pièces de rechange.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Les placements et autres actifs financiers totalisent 28 000 000 DT au 31/12/2024.

NOTE N°7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent 1 798 929DT au 31/12/2024 contre 1 702 263 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 96 666 DT.

NOTE N°8 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social, qui s'élève au 31/12/2024 à 13 200 000 DT, est composé de 13 200 000 actions de 1 D chacune et réparties comme suit :

Actionnaire	Pourcentage de participation
Etat Tunisien	37,5%
Public	49,96%
OCT	7,55%
OTD	0,50%
Autres	4,49%
TOTAL	100%

NOTE N°9 : RESERVES

Les réserves totalisent 12 291 136 DT au 31/12/2024 contre 11 730 628 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 560 508 DT.

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Réserves légales	1 320 000	1 320 000	0
Réserves extraordinaires	8 247 868	8 225 868	22 000
Réserves pour Fonds social	2 683 268	2 144 760	538 508
Autres réserves	40 000	40 000	0
TOTAL	12 291 136	11 730 628	560 508

NOTE N°10 : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement totalisent 1 946 500 DT au 31/12/2024.

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Le tableau des mouvements des capitaux propres s'analyse comme suit :

Désignation	Total des capitaux propres	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Réserves Extra-ordinaires	Autres réserves	Résultats de l'exercice 2023	Résultats reportés	subventions d'investissements
Solde au 31/12/23 (avant affectation)	34 528 357	13 200 000	1 320 000	2 144 760	8 225 868	40 000	7 650 860	369	1 946 500
Affectation du résultat 2023 :									
Réserves légales									
Réserves pour fonds social				765 086			-765 086		
Dividendes exercice 2023							-6 864 000		
Réserves extra ordinaires					22 000		-22 000		
Variation des résultats reportés							226	-226	
Dons octroyés FS 2024				-282 090					
Intérêts encaissés sur prêts FS				55 512					
Résultat 2024							7 058 807		
Subventions d'investissements encaissées (a)									
Solde au 31/12/2024	34 496 586	13 200 000	1 320 000	2 683 268	8 247 868	40 000	7 058 807	143	1 946 500

(a) La subvention d'investissement sera rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels seront constatées les charges d'amortissement relatives à l'immobilisation actuellement en cours. Par conséquent, le montant inscrit dans les capitaux propres représente le montant brut avant prélèvement de l'impôt sur les sociétés.

NOTE N°11 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente un solde de 337 551 DT au 31/12/2024 contre 337 227 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 324 DT. Elle représente les cautionnements de garantie reçus par la « SOTUMAG » auprès des opérateurs du Marché d'Intérêt National.

NOTE N°12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un total de 1 291 017 DT au 31/12/2024 contre 1 630 541 DT au 31/12/2023, soit une baisse de 339 524 DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Fournisseurs d'exploitation	541 940	896 780	(354 840)
Fournisseurs d'exploitation, ret.de garantie	29 257	19 279	9 978
Fournisseurs d'exploitation, cautionnements	2 884	2 884	0
Fournisseurs d'immobilisations	682 194	676 302	5 892
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	34 742	35 296	(554)
TOTAL	1 291 017	1 630 541	(339 524)

NOTE N°13 : PROVISIONS POUR LITIGES

Cette rubrique totalise au 31/12/2024 un montant de 381 405DT contre 351 114 DT au 31/12/2023. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Litige avec Client	351 113	351 114	0
Litiges avec personnel	30 292	0	30 291
TOTAL	381 405	351 114	30 291

NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants totalisent 4 352 832 DT au 31/12/2024 contre 4 073 796 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 279 036 DT.

Les autres passifs courants se détaillent au 31/12/2024 comme suit:

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Personnel, provisions pour congés à payer	306 162	231 464	74 698
Etat, impôts et taxes	3 002 856	2 910 045	92 811
Organismes de sécurité sociale	536 530	439 059	97 471
Pharmacies et Labo.conventionnés	126 478	101 972	24 506
Créditeurs divers	67 329	70 274	(2 945)
Charges à payer	248 426	260 648	(12 222)
Produits constatés d'avance	63 365	58 768	4 597
Associés, dividendes à payer	1 686	1 566	120
TOTAL	4 352 832	4 073 796	279 036

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

NOTE N°15 : REVENUS

Les revenus s'élèvent à 18 543 742 DT en 2024 contre 17 697 426 DT en 2023, soit une augmentation de 846 316 DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Redevances fruits et légumes	12 991 231	12 049 390	941 841
Redevances poissons	3 716 454	3 776 379	(59 925)
Ventes glaces	108 442	159 285	(50 843)
Ventes imprimés spécifiques	171 034	169 690	1 344
Ventes imprimantes thermiques/Toners	2 200	75	2 125
Loyer fruits et légumes	658 399	660 576	(2 177)
Loyer poissons	99 663	102 496	(2 833)
Loyer magasins de dattes	66 181	66 369	(188)
Loyer entrepôt emballages	146 420	169 353	(22 933)
Loyer divers	436 789	417 617	19 172
Produits assistance informatique	93 727	82 121	11 606
Autres revenus	52 862	43 655	9 207
Ventes liées à des modifications comptables	340	420	(80)
TOTAL	18 543 742	17 697 426	846 316

NOTE N°16 : CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation de l'exercice 2024 s'élèvent à 11 887 810 DT contre 11 187 736 DT en 2023, soit une augmentation de 700 074 DT. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Variation de stocks imprimés spécifiques	(55 889)	25 326	(81 215)
Variation de stocks imprimantes thermiques	2 054	0	2 054
Variation de stock toner pour imprimantes	(469)	582	(1 051)
Variation de stocks cartes de proximité	2 560	587	1 973
Achats de marchandises	145 187	131 548	13 639
Achats d'approvisionnements consommés (1)	665 109	668 402	(3 293)
Charges du personnel (2)	8 094 143	7 471 419	622 724
Dotations aux amortissements et aux provisions (3)	1 418 159	1 335 730	82 429
Autres charges d'exploitation (4)	1 616 956	1 554 142	62 814
TOTAL	11 887 810	11 187 736	700 074

(1) Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés totalisent 665 109 DT en 2024 contre 668 402 DT en 2023, soit une baisse de 3 293DT. Ces achats se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Fournitures consommables	32 571	20 411	12 160
Achats non stockés de matières et fournitures	13 691	6 556	7 135
Eau	106 480	97 446	9 034
Electricité	425 307	465 840	(40 533)
Carburant	87 060	78 149	8 911
TOTAL	665 109	668 402	(3 293)

(2) Charges du personnel

Les charges du personnel totalisent 8 094 143 DT en 2024 contre 7 471 419 DT en 2023, soit une augmentation de 622 724 DT. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Salaires des permanents	5 886 330	5 816 644	69 686
Salaires des contractuels	553 699	319 266	234 433
Congés payés	74 697	4 891	69 806
Charges sociales	1 139 365	999 944	139 371
Autres charges sociales	556 986	432 953	124 033
Charges du personnel liées à une modification comptable	19 761	2	19 759
Transfert de charges appointements	(99 458)	(82 599)	(16 859)
Transfert de charges CNSS	(17 911)	(13 650)	(4 261)
Transfert de charges Assurances Groupe	(19 326)	(6 032)	(13 294)
TOTAL	8 094 143	7 471 419	622 724

(3) Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 1 418 159 DT en 2024 contre 1 335 730 DT en 2023, soit une augmentation de 82 429 DT et sont détaillées comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Dotations aux amortissements des immob. incorp.	17 451	3 412	14 039
Dotations aux amortis. des immob. corporelles	1 296 918	1 268 406	28 512
Dotations aux prov. pour dépréciation des clients	39 548	17 450	22 098
Dotations aux prov. pour dépréc. des autres actifs courants	33 950	45 892	(11 942)
Dotations aux prov. pour litiges	30 292	0	30 292
Dotations aux amortis.liées à mod.comptable	0	570	(570)
TOTAL	1 418 159	1 335 730	82 429

(4)- Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 1 616 956 DT en 2024 contre 1 554 142 DT en 2023 soit une augmentation de 62 814 DT. Ces charges sont détaillées comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Services extérieurs (a)	1 054 848	1 010 998	43 850
Charges diverses ordinaires	24 187	24 438	(251)
Impôts, taxes et versements assimilés	547 695	516 667	31 028
Charges diverses ordinaires liées à modification cpble	0	8 438	(8 438)
Transfert de charges impôts, taxes	(9 774)	(6 399)	(3 375)
TOTAL	1 616 956	1 554 142	62 814

(a) Les services extérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Entretien et réparation des bâtiments	184 001	143 691	40 310
Entretien et réparation des véhicules, des équipements	123 016	97 274	25 742
Primes d'assurances	110 678	100 627	35 793
Etudes, recherches et autres services extérieurs	44 098	52 439	(8 341)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	124 307	142 506	(18 199)
Publicité et relations publiques	110 384	100 166	10 218
Subventions et dons	275 000	275 000	0
Missions et réception, Voyages et déplacements	11 349	11 659	(11 310)
Frais postaux et frais de télécommunications	45 404	38 457	6 947
Frais et commissions bancaires	15 548	53 165	(37 617)
Services extérieur liés à modification comptables	7 528	5 189	2 339
Transfert de charges	(126)	(9 175)	9 049
	1 054 848	1 010 998	43 850

NOTE N°17 : PRODUITS DES PLACEMENTS NETS

Les produits des placements totalisent 2 333 405 DT en 2024 contre 2 589 968 DT en 2023 soit une baisse de 256 563 DT. Cette baisse est détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Produits des placements	2 321 405	2 577 968	(256 563)
Produits des participations	12 000	12 000	0
TOTAL	2 333 405	2 589 968	(256 563)

NOTE N°18 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisent 19 836 DT en 2024 contre 8 962 DT en 2023 soit une augmentation de 10 874 DT.

Libellé	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation
Pénalités de retard / Fact.Fournisseurs et autres gains	9 581	8 871	710
Autres produits exceptionnels	10 255	91	10 164
TOTAL	19 836	8 962	10 874

NOTE N°19 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 1 950 364 DT en 2024 contre 1 467 604 DT en 2023, soit une augmentation de 482 760 DT.

Cette augmentation est due à la révision du taux de l'impôt sur les sociétés dans la loi des finances 2025 celui-ci est passé de 15% à 20%.

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2024 a été déterminé comme suit :

Libellé	2024
Bénéfice brut comptable	9 301 725
Réintégrations	499 180
Déductions	-49 087
Bénéfice imposable	9 751 818
Impôt sur les sociétés (20%)	1 950 364

NOTE N°19Bis : RESULTAT PAR ACTION

Bénéfice 2024	7 058 807
Bénéfice 2023	7 650 860
Nombre d'actions (de 1DT le nominal) 2023	13 200 000
Nombre d'actions (de 1DT le nominal) 2022	13 200 000
Bénéfice par action 2024	0.534
Bénéfice par action 2023	0.579

NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**NOTE N°20 : VARIATION DES STOCKS**

Cette variation présente au 31/12/2024 un solde négatif de 51 744 DT et se détaille ainsi :

Libellé	2024
Stock au 31/12/2024	(186 504)
Stock au 31/12/2023	134 760
Variation des stocks	(51 744)

NOTE N°21: VARIATION DES CLIENTS

La variation négative des créances clients l'année 2024 totalise 21 048 DT et se détaille ainsi :

Libellé	2024
Créances clients au 31/12/2024	(657 319)
Créances clients au 31/12/2023	636 271
Variation des créances clients	(21 048)

NOTE N°22 : VARIATION DES AUTRES ACTIFS

La variation négative des autres actifs courants l'année 2024 totalise 459 178 DT et se détaille ainsi :

Libellé	2024
Autres Actifs Courants au 31/12/2024	(2 170 476)
Autres Actifs Courants au 31/12/2023	1 711 298
Variation des autres actifs	(459 178)

NOTE N°23 : VARIATION DES PASSIFS COURANTS

La variation négative des autres passifs courants l'année 2024 totalise 65 946 DT et se détaille ainsi :

Libellé	2024
Passifs courants au 31/12/2024	6 025 254
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2024	(682 194)
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2024	(34 742)
Provision pour litiges 31/12/2024	(381 405)
Passifs courants au 31/12/2023	(6 055 451)
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2023	676 302
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2023	35 296
Provision pour litiges 31/12/2023	351 114
Actionnaires dividendes à payer 2024	(1 686)
Actionnaires dividendes à payer 2023	1 566
Variation des Passifs courants	(65 946)

NOTE N°24 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les décaissements relatifs aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, effectuées au courant de l'année 2024 s'élèvent à 257 487 DT et se détaillent ainsi :

Libellé	2024
Acquisitions 2024	(262 825)
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2024	682 194
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2024	34742
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2023	(676 302)
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2023	(35 296)
Décaissements relatifs à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	(257 487)

NOTE N°25: VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS

La variation positive des actifs financiers s'élève à 65 238 DT et se présente comme suit :

Libellé	2024
Actifs financiers au 31/12/2024	(971 369)
Actifs financiers au 31/12/2023	1 036 607
Variation des actifs financiers	65 238

NOTE N°26: VARIATION DES CAUTIONNEMENTS RECUS

La variation positive des cautionnements reçus s'élève à 324 DT et se détaille ainsi :

Libellé	2024
Autres Passifs Financiers au 31/12/2024	337 551
Autres Passifs Financiers au 31/12/2023	(337 227)
Variation des cautions reçues	324

NOTE N°27 : DECAISSEMENTS NETS SUR FONDS SOCIAL

Les réserves pour fond social ont enregistré au courant de l'année 2024 une augmentation de 538 508 DT calculé ainsi :

Libellé	2024
Réserves pour fonds social au 31/12/2024	2 683 269
Réserves pour fonds social au 31/12/2023	(2 144 761)
Décaissements nets sur fonds social	538 508

NOTE N°28: TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Cette rubrique totalise au 31/12/2024 la somme de 29 798 929 DT et se détaille ainsi :

Libellé	2023
Placements et autres actifs financiers au 31/12/2024	28 000 000
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2024	1 798 929
Trésorerie à la clôture de l'exercice	29 798 929

NOTE N°29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan représentent des cautionnements définitives au titre des marchés ci-après :

Titulaire du marché	Objet du marché	2024
Solar Energy Systems	Unité de valorisation des déchets 2009	107 022
SERVITRA	Aménagement extérieur et rénovation des chaussées 2015	42 119
GAT	Souscription d'un contrat d'assurance 2016	9 604
GAT	Souscription d'un contrat d'assurance 2017-2018-2019	8 221
MED EQUIPEMENT	Acquisition matériel de balayage 2016	11 353
ZITOUNA TAKAFUL	Souscription d'un contrat d'assurance 2020-2021-2022	16 800
ITAL car	Acquisition 2 voitures 2022	4 518
SODEXO PASS TUNISIE	Habillement 2021	4 358
ELBARAKA	Acquisition rouleau papier thermique 2024	2 486
GAT	Souscription des contrats d'assurance à partir du 13/09/2023	16 368
UP TUN	Habillement 2023	4 050
	TOTAL :	226 899

**Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

1- Opinion :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » arrêtés au 31 Décembre 2024 comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

Ces états financiers font apparaître un total net du bilan de D : 40 859 391 et un résultat bénéficiaire de D : 7 058 807.

A notre avis, et sous réserve des remarques développées dans les paragraphes qui suivent les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec les réserves suivantes :

1^{ème} Réserve : Entrepôts frigorifiques

La société possède 42 chambres froides, mais au lieu que ces chambres soient exploitées dans son objectif principal, elles ont été louées en tant que boxe d'emballages jusqu'à le mois d'avril 2024. Parallèlement, fin 2024 ces chambres ont fait l'objet d'une expertise afin qu'elles soient exploitées de nouveau dans son objectif principal.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de ce manque à gagner pour la société aucune opinion.

2^{ème} Réserve : Immobilisations Corporelles

La société procède annuellement à un inventaire physique des immobilisations. Les travaux de rapprochement ont cependant signalé l'absence de quelques équipements totalement amorties se rattachant aux chambres froides tel que condenseur avec 02 ventilateurs, 12 motos compresseurs, réservoir de liquide, 42 caches, une armoire électrique, 03 Bac d'eau et 14 ventilateurs.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de ces équipements aucune opinion.

3^{ème} Réserve : Pharmacies et laboratoires conventionnés

La rubrique Pharmacies et laboratoires conventionnés accuse au 31 décembre 2024 un solde créditeur de D : 126 478. Cette rubrique englobe plusieurs soldes non justifiés surtout en ce qui concerne les pharmacies.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de cette rubrique aucune opinion.

3- Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

3.1- La Société a intenté une action en justice pour le recouvrement des créances dues par trois mandataires de vente figurant parmi les personnes concernées par la procédure de confiscation prévue par le décret-loi n° 2011-13 du 14 Mars 2011 portant confiscation d'avoirs et de biens meubles et immeubles et continue d'engager les procédures légales nécessaires à cette fin.

Ces créances s'élèvent à 909 175 DT dont 851 251 DT non comptabilisées et ne sont pas par conséquent provisionnées.

3.2- La Société a entamé depuis l'année 2010 des travaux de construction d'une station de traitement et de valorisation de déchets. Toutefois, ces travaux figurant à l'actif pour une valeur de 2 899 416 DT, sont suspendus et la station n'est pas encore entrée en exploitation.

La subvention d'investissement versée par le ministère de l'environnement et d'autres organismes sous sa tutelle au profit de la Société pour une valeur de 1 946 500 DT figure parmi les capitaux propres.

Le 03 décembre 2019 un expert judiciaire a été désigné, après requête adressée au président du tribunal de première instance, pour effectuer le diagnostic de l'état actuel de cette station. Le rapport d'expertise a été communiqué au cours de l'exercice 2020.

La SOTUMAG a notifié en date du 13 Novembre 2020 la résiliation du contrat au représentant légal de la société chargée du projet et a demandé de mettre la station en sa possession.

Cette dernière a notifié à la SOTUMAG une ordonnance de paiement et a entamé une action en justice devant le tribunal administratif pour l'annulation de la décision de résiliation.

En date du 24 Février 2022, le tribunal de première instance de Ben Arous a annoncé un jugement commercial qui met en cause l'ordonnance de paiement réclamé par la société chargée du projet. Ce jugement a été notifié pour cette dernière en date du 14 Juin 2022.

Suite au rapport envoyé par l'administrateur délégué en date du 30 Juin 2022, le gouverneur de Ben Arous a ordonné la société chargée du projet de quitter l'espace revenant à la SOTUMAG et occupé par cette dernière illégalement.

En date du 09 janvier 2024, l'avocat chargé de l'affaire a informé la société de la nomination de trois experts. A cet effet, la société a été convoquée à une réunion de travail en date du 09 février 2024 avec les experts désignées et le représentant légal de la société chargée du projet.

De même le ministère du commerce et du développement des exportations a décidé à la fin de l'année 2024, la création d'un comité de direction afin de trouver une solution adéquate pour redémarrer le projet.

3.3- Nous avons préparé des demandes d'informations aux banques, certains fournisseurs et clients, et assurances. Toutefois, et jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons pas reçu le sort de la totalité de ces demandes.

Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.

4- Questions clés de l'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

5- Rapport de gestion du conseil d'administration :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables Tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la

direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

8- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

- 1- En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Nos travaux nous ont permis de déceler et de mettre en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Ces insuffisances ont fait l'objet d'un rapport distinct communiqué à la direction générale de la société.

- 2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux "conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières", nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs immobilières émises par la Société n'est pas effectuée en conformité à la réglementation en vigueur.
- 3- L'arrêté du 15 août 2019, modifiant le règlement général de la Bourse a rendu obligatoire pour les sociétés cotées à la bourse de Tunis, la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et la nomination de deux administrateurs indépendants.

- En ce qui concerne la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général la société n'a pas encore finalisé la mise à jour son statut selon les dispositions en vigueur afin de le soumettre à une Assemblée Générale Extraordinaire.

- Concernant la nomination de deux administrateurs indépendants conformément à la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2023, votre société a reçu en date du 09 Mai 2023 une notification auprès du CMF afin de l'inviter à régulariser cette situation avant la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022 à l'effet de se conformer à la réglementation en vigueur sous peine d'encourir les sanctions prévus par les articles 40 et 82 nouveau de la loi n°94-117.

En réponse à cette notification, votre société a envoyé une lettre au CMF en date du 10 Mai 2023 pour lui expliquer sa volonté de régulariser cette situation dans les brefs délais tout en rappelant des dispositions des articles 21, 22 et 23 du décret Présidentiel n° 2022-303 du 29 mars 2022, fixant les principes relatifs au choix, à l'évaluation des performances des administrateurs représentant les participants publics et des administrateurs indépendants et à leur révocation ainsi que l'arrêté de la Cheffe du Gouvernement du 18 août 2022, fixant le calendrier modifiant la composition des conseils d'administration ou des conseils de surveillance des entreprises publiques mentionnées dans l'article 22 du décret Présidentiel n° 2022-303 du 29 mars 2022.

Votre société a reçu en date du 25 Octobre 2024 une notification auprès du CMF afin de l'inviter de publier un appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant.

En réponse à cette notification, votre société a envoyé une lettre au CMF en date du 30 Octobre 2024 pour lui informer qu'elle attend encore la publication des arrêtés d'applications mentionnés dans les articles 12 et 13 du décret Présidentiel n° 2022-303 du 29 mars 2022.

Tunis le 17 Avril 2025

Le commissaire aux comptes

Mohamed BAHLOUL

Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations conclues en 2024

1-1 Suite à la demande du ministère du commerce et du développement des exportations, et en se basant sur le Circulaire n° 5 du 12 mars 2021, sur les charges imputées aux établissements publics et entreprises publiques au titre des frais afférents aux ministères, associations, organisations ou tout autre organisme public ou privé, votre Conseil d'administration a autorisé à deux reprises la location de voitures au profit des services de contrôle économique tel que détaillé dans le tableau suivant :

	Nombre de voiture	Carburant	Frais de location	Total
Conseil d'Administration du 27/02/2024	28	14 140	53 480	67 620
Conseil d'Administration du 05/09/2024	06	5040	19 960	25 000
TOTAL				92 620

1-2 Votre Conseil d'administration du 26 Septembre 2024 a approuvé le renouvellement du placement d'un montant de 17 Millions de dinars dans la Trésorerie Générale de Tunisie pour une période d'une année à la suite de la demande du Ministère des Finances, et ce en application du circulaire de la Présidence du Gouvernement n°14 du 12 Juin 2023 concernant l'application des dispositions de l'article n°61 de la Revue de la Comptabilité Publique.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2024

2-1 Convention entre la SOTUMAG et la COOPMAG portant sur la location d'un local administratif :

Les loyers et les charges connexes facturés à la COOPMAG ainsi que les montants payés au titre de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

Désignations	Créances facturées	Montants payés
Location d'un local administratif	12 617	12 617
Frais de consommation d'électricité	1 432	542
Frais de consommation d'eau	433	0
Total	14 482	13 159

2-2 Convention entre la **SOTUMAG** et la société **Trabelsi et Fils** portant sur la location d'un espace de 50 m² au pavillon de poissons :

Les montants facturés par la **SOTUMAG** à la société **Trabelsi et Fils** ainsi que les montants payés au titre de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

Désignations	Créances facturées	Montants payés
Redevance poissons	76 018	74 540
Loyer carreau	2 000	2 000
Loyer entrepôt emballage	4 837	4 837
Frais de consommation d'électricité	3 080	3 080
Total	85 935	84 457

3- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

3.1- Votre Conseil d'administration du 27 janvier 2024 a décidé de nommer Mr Sofiène Tarmiz en tant que Président Directeur Général de la SOTUMAG.

La rémunération du Président Directeur Général de la SOTUMAG du 27/01/2024 au 31/12/2024 s'élève en brut à 51.054 DT tel que fixé par l'arrêté de la Présidence du Gouvernement du 10 mai 2024.

En outre , il a bénéficié des avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction
- Un Quota mensuel de carburant de 500 litres valorisé pour un montant de 13.887 DT
- La prise en charge des frais de téléphone

3.2- L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 11 Juin 2024 a fixé le montant des jetons de présence (pour la gestion 2023) à 3000 DT brut par administrateur, et ceux de la Comité Permanente D'audit Interne (pour la gestion 2023) à 1250 DT brut par administrateur.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 17 Avril 2025

Le Commissaire aux Comptes



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

TUNIS, le 27 mars 2025

**MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE
« FCPR AZIMUTS »**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire Capsa Capital Partners,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **33 333 667 DT** et une valeur liquidative égale à **1 111,122 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'avoir un impact sur la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2024.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

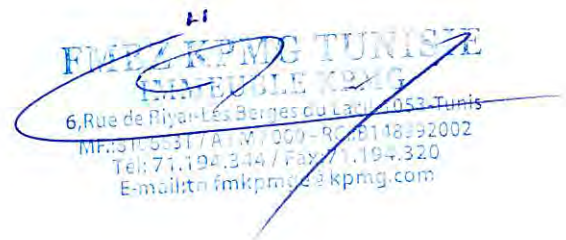
Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR AZIMUTS des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Le Commissaire aux Comptes

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Mohamed HZAMI



ANNEXE 1
BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2024
(exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31-12-2024</u>	<u>31-12-2023</u>
AC 1 - Portefeuille titre	AC1	26 777 984	31 192 785
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		22 169 948	24 719 948
Plus ou moins-values des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		937 385	3 101 064
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		23 107 333	27 821 013
b - Obligations et valeurs assimilées		2 500 000	2 500 000
c - Autres valeurs		1 170 651	871 773
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC2	6 232 936	1 990 945
a - Placements monétaires		5 988 021	1 989 160
b - Disponibilités		244 915	1 785
AC 3 - Créances d'exploitation	AC3	356 490	710 376
AC 4 - Autres actifs	AC4	217 987	14 680
TOTAL ACTIF		33 585 397	33 908 787
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	PA1	202 206	202 206
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA2	49 524	16 602
TOTAL PASSIF		251 730	218 808
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	CP 1	32 108 617	32 822 674
a - Capital		30 003 000	30 003 000
b- Sommes non distribuables de l'exercice		2 105 617	2 819 674
CP 2 - Sommes distribuables	CP 2	1 225 050	867 304
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		867 305	73 845
b- Sommes distribuables de l'exercice		357 745	793 459
ACTIF NET		33 333 667	33 689 979
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		33 585 397	33 908 787

ANNEXE 2
ETAT DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2024
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>31-12-24</u>	<u>31-12-23</u>
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	PR 1	740 879	1 491 816
a- Dividendes		502 128	800 776
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		205 444	670 137
c- Revenus des titres d'OPCVM		33 307	20 902
PR 2 - Revenus des placements monétaires	PR 2	404 126	51 616
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 145 005	1 543 431
CH 1 - Charges de gestion des placements	CH 1	733 547	731 607
REVENU NET DES PLACEMENTS		411 458	811 824
PR 3 - Autres produits		12 600	0
CH 2 - Autres charges	CH 2	66 313	18 365
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		357 745	793 459
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		357 745	793 459
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(2 163 679)	1 068 011
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		1 449 622	0
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(356 312)	1 861 471

ANNEXE 3
Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2024
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>31-12-24</u>	<u>31-12-23</u>
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>	(356 312)	1 861 471
a - Résultat d'exploitation	357 745	793 459
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 163 679)	1 068 011
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 449 622	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	0	0
a- Souscriptions libérées	0	0
a-1 Souscriptions libérées Part A	0	0
a-2 Souscriptions libérées Part B	0	0
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	(356 312)	1 861 471
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	33 689 979	31 828 507
b- en fin d'exercice	33 333 667	33 689 979
<u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</u>		
PART A Souscrits et libérées		
a- en début d'exercice	30 000	30 000
b- en fin d'exercice	30 000	30 000
PART B Souscrits		
a- en début d'exercice	300	300
b- en fin d'exercice	300	300
VALEUR LIQUIDATIVE PART A	1 111,122	1 122,999
VALEUR LIQUIDATIVE PART B	0	0
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISEE	-1,058%	5,848%

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCPR AZIMUTS est un fonds commun de placement à risques régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le Fonds a été créé en mars 2017 pour une durée de 10 ans, éventuellement prorogée de 2 périodes d'un an chacune.

Le montant projeté du fonds a été fixé à 30 003 000 DT, divisé en 30 000 parts A d'un montant nominal de 1 000 DT chacune et en 300 parts B d'un montant nominal de 10 DT chacune.

Au 31 décembre 2024, le montant souscrit du fonds s'élève à 30.003.000 DT et a été totalement libéré.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société CAPSA CAPITAL PARTNERS

ATTIJARI BANK a été désigné dépositaire des titres et des fonds du FCPR AZIMUTS.

L'actif du fonds comprend les montants souscrits et libérés par les porteurs, augmentés des produits nets et des plus-values nettes du fonds.

2 – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de FCPR AZIMUTS est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Grands livres des comptes
- Balance générale.

3 – Exercice social

Conformément à la note IV.5 du prospectus d'émission du fonds,

L'exercice comptable commencera à courir à compter de la date de constitution du Fonds, pour s'achever le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le fonds a été constitué.

La durée de l'exercice comptable sera ensuite de douze mois. Il commencera le 1er janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre.

Le dernier exercice se terminera avec la liquidation du fonds.

4 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

4.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2024, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation, sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

4.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

4.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

4.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

Note Bilan : AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus Moins- value latente	Valeur au 31/12/2024	% actif net	% Du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote						
POWER CELL (b)	7 935	1 500 000	(1 132 805)	367 195	1,10%	25,00%
BK FOOD (a)	53 282	2 499 991	6 031 118	8 531 109	25,59%	5,43%
Be WIRELESS SOLUTIONS (a)	27 861	278 610	1 337 864	1 616 474	4,85%	19,55%
ENOVA ROBOTICS	42	1 766 355	0	1 766 355	5,30%	10,58%
MITIGAN CIB (b)	16 000	2 000 000	(1 058 737)	941 263	2,82%	18,23%
STIP (c)	1 500 000	1 500 000	(1 500 000)	0	0,00%	11,28%
TUNISIA FRESH SEASON (d)	2 500 000	2 500 000	(1 869 842)	630 158	1,89%	17,86%
ICOMPASS (e)	4 286	1 200 000	(1 200 000)	0	0,00%	30,00%
INTIGROW	43 421	1 250 000	50 025	1 300 025	3,90%	20,00%
SPTK	317 500	3 175 000	0	3 175 000	9,52%	48,85%
HERBIOTECH AROMA (a)	195 092	4 499 992	279 762	4 779 754	14,34%	44,91%
Sous-Total		22 169 948	937 385	23 107 333		
Autres valeurs, avances en comptes courants associées						
POWER CELL		183 000	0	183 000	0,55%	
SPTK		325 000	0	325 000	0,97%	
Sous-total		508 000	0	508 000		
Titres des OPCVM						
ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV		662 651	0	662 651	1,99%	
Sous-total		662 651	0	662 651		
Les obligations de sociétés et valeurs assimilées (b)						
ENOVA ROBOTICS		1 500 000	0	1 500 000	4,50%	
SPTK		1 000 000	0	1 000 000	3,00%	
Sous-total		2 500 000	0	2 500 000		
Total		25 840 599	937 385	26 777 984		

(a) : Titres valorisés par rapport à une transaction récente

(b) : Titres valorisés à leur valeur mathématique.

(c) : Les titres STIP sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.

(d) : Titres Tunisia Fresh Season sont valorisés à la valeur d'expertise.

(e) : Titres ICOMPASS sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.

Les autres sociétés ont été valorisées au coût d'investissement.

AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2024	31-12-2023
a - Placements monétaires	5 988 021	1 989 160
b - Disponibilités	244 915	1 785
Total	6 232 936	1 990 945

AC 2 - b – Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 correspond au solde bancaire du compte ATTIJARI BANK qui s'élève à 244 915 DT.

Désignation	31-12-2024	31-12-2023
ATTIJARI BANK	244 915	1 785
Total	244 915	1 785

AC 3 - Créances d'exploitation

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2024	31-12-2023
Intérêts à recevoir	356 490	710 376
Total	356 490	710 376

AC 4 - Autres actifs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2024	31-12-2023
Produits à recevoir sur placement à terme_POWER CELL	51 280	14 680
Produits à recevoir sur placement à terme_S.P.T.K	166 707	0
Total	217 987	14 680

PA 1 - Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2024	31-12-2023
Rémunération du gestionnaire à payer	178 406	178 406
Rémunération du dépositaire à payer	23 800	23 800
Total	202 206	202 206

PA 2 - Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2024	31-12-2023
Honoraires du commissaire aux comptes	12 946	13 064
Redevance CMF	3 373	3 373
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	30 016	165
TVA à payer	3 189	0
Total	49 524	16 602

CP 1- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

Désignation	31-12-24
Capital libérée au 31 décembre 2023	30 003 000
Montant Parts A souscrites et libérées	30 000 000
Nombre de parts A souscrites et libérées	30 000
Nombre de porteurs de parts A	9
Montant Parts B souscrites	3 000
Nombre de parts B souscrites	300
Nombre de porteurs de parts B	5
Souscriptions Libérées	0
Montant Parts A libérées	0
Nombre de parts A libérées	0
Nombre de porteurs de parts A	0
Montant Part B libérées	0
Nombre de parts B	0
Nombre de porteurs de parts B	0
Rachats effectués (En Nominal)	0
Autres mouvements	2 105 617
Frais de négociation	
Différences d'estimation (+/-)	2 105 617
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	
Droit de sortie	
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	
Capital au 31 décembre 2024	32 108 617
Nombre de parts A émises	30 000
Nombre de parts B émises	300
Nombre de porteurs de parts A	9
Nombre de porteurs de parts B	5
Taux de rendement annuel	0,048%

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR 1- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique dont le montant s'élève à 740 878 DT se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2024	31-12-2023
Dividendes "BK FOOD"	489 128	543 476
Dividendes "GCER"	0	244 800
Jetons de présence	13 000	12 500
Revenus "ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV"	33 307	20 902
REVENUS OCA ENOVA	3 679	0
REVENUS DES CCA POWER CELL	106 898	14 640
REVENUS DES OCA BWS	-10 154	606 746
REVENUS DES CCA SPTK	42 712	48 751
REVENUS OCA SPTK	62 308	0
Total	740 878	1 491 815

PR 2- Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique dont le montant s'élève à 404 126 DT correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenus à la source de 20%.

Désignation	31-12-2024	31-12-2023
Intérêts sur certificat de dépôt	398 440	32 693
Intérêts compte istithmar	0	17 355
Intérêts créditeurs	5 686	1 568
Total	404 126	51 616

CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce post enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément au règlement intérieur du FCPR AZIMUTS.

Le total de ces charges s'élève au 31 décembre 2024 à 733 547 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2024	31-12-2023
Rémunération du gestionnaire	709 746	707 806
Rémunération du dépositaire	23 801	23 801
Total	733 547	731 607

CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2024	31-12-2023
Honoraires du commissaire aux comptes	15 287	13 810
Redevance CMF	3 369	3 344
Autres rémunérations d'intermédiaire & honoraires	44 745	0
Autres frais	2 912	1 211
Total	66 313	18 365

AUTRES INFORMATIONS

1- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion du Fonds FCPR AZIMUTS est assurée par CAPSA CAPITAL PARTNERS. Celui-ci est chargé de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements.
- Le suivi des participations et la représentation de FCPR AZIMUTS aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative commerciale comptable et financière)

La rémunération due au Gestionnaire tout le long de la vie du fonds lui sera versée à la fin de chaque trimestre.

Les Honoraires de gestions sus-indiqués seront de :

- 1.5% HT annuellement du montant souscrit et non investi
- 2 % HT annuellement du montant investi diminué des montants restitués aux Porteurs des Parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

ATTIJARI BANK est le dépositaire des actifs de FCPR AZIMUTS en vertu d'une convention de dépositaire exclusif conclue entre le Gestionnaire Capsa Capital Partners et ATTIJARI BANK.

A ce titre le Dépositaire est notamment investi des fonctions suivantes :

- Assurer la conservation des actifs compris dans FCPR AZIMUTS et ouvrira au nom FCPR AZIMUTS un compte en espèce et un compte titres. Pour ce faire il vérifie la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de Parts.
- Contrôler les avoirs existants en effectuant un recoupement global de l'ensemble des quantités détenues par valeurs à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants.
- Procéder à l'inscription en comptes des titres et espèces.
- S'assurer de la régularité des décisions du Gestionnaire en vérifiant le respect des règles d'investissement et des ratios réglementaires de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux montants minimums et maximums de l'actif de FCPR AZIMUTS.
- Contrôler l'organisation et les procédures comptables de FCPR AZIMUTS.
- Contrôler l'inventaire de l'actif de FCPR AZIMUTS et délivrer une attestation de l'inventaire de FCPR AZIMUTS à la clôture de chaque exercice.
- En cas d'anomalies ou d'irrégularités relevées dans l'exercice de son contrôle le Dépositaire adresse une demande de régularisation au Gestionnaire et une mise en demeure si la demande de régularisation reste sans réponse durant une période de dix (10) jours de bourse. Dans tous les cas le Dépositaire en informe le conseil du Marché Financier (CMF) ainsi que le commissaire aux comptes.

En rémunération de ses services le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 5.000 TND HT et supérieure à 20.000 TND HT. Ces frais seront réglés en sus de la commission de gestion directement par le fonds et payés annuellement et à terme échu dans le mois qui suit l'établissement de la dernière valeur liquidative.

2- Frais d'études d'opportunités d'investissements et de due diligence

Le fonds prendra en charges les frais d'étude d'opportunités et de préinvestissement des sociétés cibles qui feront l'objet d'une instruction devant le comité d'investissement.

Dans le cadre de l'examen par le comité d'investissement des dossiers le gestionnaire lui facturera un montant maximal de 50.000 DT par année au titre des frais d'étude d'opportunités et de préinvestissements ou de pré-désinvestissement et assumera l'excédent en cas de dépassement de ce montant.



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

TUNIS, le 27 mars 2025

**MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE « FCPR
SWING »**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire Capsa Capital Partners,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **SWING** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2024**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **6 632 565 DT** et une valeur liquidative égale à **765,303 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **SWING** » au **31 décembre 2024**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **SWING** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **SWING** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **SWING** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **SWING** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **SWING** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **SWING** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

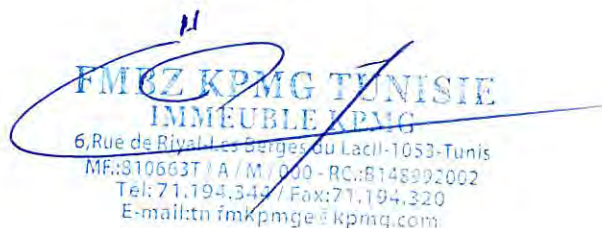
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'avoir un impact sur la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2024.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR SWING des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Le Commissaire aux Comptes
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Mohamed HZAMI


FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riva, Les Berges du Lac II - 1053 - Tunis
MF: 810663T / A / M / 000 - RC: 8148992002
Tél: 71.194.343 / Fax: 71.194.320
E-mail: tn_fmkgpmg@kpmg.com

ANNEXE 1
BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2024
(exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
AC 1 - Portefeuille titre	AC1	6 078 604	6 249 826
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		16 333 715	16 433 840
Plus ou moins-values des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		(11 519 302)	(11 448 205)
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 814 413	4 985 635
Obligations et valeurs assimilées		0	0
Plus ou moins-values des obligations et valeurs assimilées		0	0
b - Obligations et valeurs assimilées		0	0
Autres valeurs		1 100 025	1 100 025
Plus ou moins-values des autres valeurs		164 166	164 166
c - Autres valeurs		1 264 191	1 264 191
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC2	86 513	19 596
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités		86 513	19 596
AC 3 - Créances d'exploitation	AC3	725 523	319 452
AC 4 - Autres actifs	AC4	60 627	60 627
TOTAL ACTIF		6 951 267	6 649 500
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	PA1	308 032	23 890
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA2	10 670	10 570
TOTAL PASSIF		318 702	34 461
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	CP 1	6 522 198	6 592 920
a - Capital		12 512 500	12 512 500
b- Sommes non distribuables de l'exercice		(5 990 302)	(5 919 580)
CP 2 - Sommes distribuables	CP 2	110 367	22 119
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		22 119	198 046
b- Sommes distribuables de l'exercice		88 248	(175 927)
ACTIF NET		6 632 565	6 615 039
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 951 267	6 649 500

ANNEXE 2
ETAT DES RESULTATS
AU 31 DECEMBRE 2024
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	PR 1	383 597	130 547
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		383 597	130 547
 PR 2 - Revenus des placements monétaires	 PR 2	 507	 7 543
 TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		 384 104	 138 089
 CH 1 - Charges de gestion des placements	 CH 1	 284 142	 303 112
 REVENU NET DES PLACEMENTS		 99 962	 (165 023)
 PR 3 - Autres produits		0	0
 CH 2 - Autres charges	CH 2	11 714	10 905
 RÉSULTAT D'EXPLOITATION		 88 248	 (175 927)
 PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
 SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		 88 248	 (175 927)
 PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
 Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(6 280 799)	(6 209 702)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		375	0
Frais de négociation		0	0
 RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		 (6 192 176)	 (6 385 629)

ANNEXE 3
Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2024
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>		(6 192 176)	(6 385 629)
a - Résultat d'exploitation		88 248	(175 927)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(6 280 799)	(6 209 702)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		375	0
d - Frais de négociation de titres			
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>			
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		0	0
a- Souscriptions libérées		0	0
Capital		0	0
a-1 Souscriptions libérées Part A		0	0
a-2 Souscriptions libérées Part B		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits d'entrée		0	0
b- Rachats		0	0
Capital		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits de sortie		0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET		(6 192 176)	(6 385 629)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>			
a- en début d'exercice		6 615 039	8 992 086
b- en fin d'exercice		6 632 565	6 615 039
c- Fraction d'actif distribué courant 2021		12 500 000	12 500 000
d- Actif net corrigé		19 132 565	19 115 039
<u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</u>			
PART A Souscrits et libérées			
a- en début d'exercice		25 000	25 000
b- en fin d'exercice		25 000	25 000
PART B Souscrits			
a- en début d'exercice		125	125
b- en fin d'exercice		125	125
VALEUR LIQUIDATIVE PART A		765,303	764,602
VALEUR LIQUIDATIVE PART B		0	0
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL		0,092%	-11,060%

1 – PRESENTATION DU FCPR SWING

FCPR SWING est un fonds commun de placement à risques régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le Fonds a été créé en septembre 2013 pour une durée de 10 ans, éventuellement prorogée de 2 périodes d'un an chacune.

Le montant projeté du fonds a été fixé à 50 025 000 DT, divisé en 50 000 parts A d'un montant nominal de 1 000 DT chacune et en 250 parts B d'un montant nominal de 100 DT chacune.

Les souscriptions dans le fonds ont été clôturées avec un montant de 25 012 500 DT, divisé en 25 000 parts A de 1 000 DT chacune et en 125 parts B d'un montant nominal de 100 DT chacune.

En 2021, deux opérations de rachat de parts A ont été effectuées pour un montant global de 12 500 000 DT représentant 12 500 parts A de 1000 DT chacune.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société CAPSA CAPITAL PARTNERS

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCPR SWING.

L'actif du fonds comprend les montants souscrits et libérés par les porteurs, augmentés des produits nets et des plus-values nettes du fonds.

2 – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de FCPR SWING est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Grands livres des comptes
- Balance générale.

3 – EXERCICE SOCIAL

Conformément à la note 4.5 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

4 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

4.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2024, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation, sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

4.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

4.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

4.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

5. La valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée comme suit :

Actif net corrigé (y compris la fraction d'actif distribué courant 2021) / nombre total de parts émises.

NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

31.12.2024						
Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus Moins-value latente comptabilisée	Valeur au 31/12/2024	% actif net	% Du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote						
EXCEL FISH S.A (a)	150 000	1 500 000	(1 500 000)	0	0,00%	17,75%
MITIGAN (b)	5 710	650 025	(201 484)	448 541	6,76%	16,67%
SILIREND (c)	150 000	1 500 000	(1 500 000)	0	0,00%	24,97%
COTUPLAST (d)	57 604	3 000 016	(3 000 016)	0	0,00%	31,58%
SOPRACO (e)	112 800	3 000 029	(2 250 022)	750 007	11,31%	66,67%
ENOVA ROBOTICS	65	2 733 645	0	2 733 645	41,22%	18,21%
Tunisie Fresh Season (g)	3 500 000	3 500 000	(2 617 780)	882 220	13,30%	24,98%
STIP (f)	405 405	450 000	(450 000)	0	0,00%	3,76%
Sous-total		16 333 715	(11 519 302)	4 814 413		
Autres valeurs, avances en comptes courants associées						
MITIGAN		650 025	164 166	814 191	12,28%	
SOPRACO		450 000	0	450 000	6,78%	
Sous-total		1 100 025	164 166	1 264 191		
Total		17 433 740	(11 355 136)	6 078 604		

(a) Les titres EXCEL FISH sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.

(b) Les titres MITIGAN sont valorisés à la valeur mathématique des titres.

(c) Titres SILIREND sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.

(d) Les titres COTUPLAST sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.

(e) Les titres SOPRACO sont valorisés à la valeur mathématique des titres.

(f) Les titres STIP sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.

(g) Titres Tunisia Fresh Season sont valorisés en tenant compte de la valeur d'expertise.

Les autres sociétés ont été valorisées au coût d'investissement

AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
b - Disponibilités	86 513	19 596
Total	86 513	19 596

AC 2 - b – Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, correspond au solde bancaire du compte AMEN BANK qui s'élève à 86 513 DT.

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
AMEN BANK	86 513	19 596
Total	86 513	19 596

AC 3 - Créances d'exploitation :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts à recevoir	725 523	319 452
Total	725 523	319 452

AC 4 - Autres actifs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Honoraires de gestions semestrielles payées d'avance	60 627	60 627
Total	60 627	60 627

PA 1 - Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Rémunération du gestionnaire à payer	272 197	0
Rémunération du dépositaire à payer	35 835	23 890
Total	308 032	23 890

PA 2 - Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Honoraires du commissaire aux comptes	9 404	9 550
Redevance CMF	662	795
Retenue à la source à payer	119	0
CAPSA capital Partners	495	225
Charges à payer	(10)	0
Total	10 670	10 570

CP 1- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2024
Capital libérée au 31 Décembre 2023	6 592 921
Montant Parts A souscrites	25 000 000
Nombre de parts A souscrites	25 000
Nombre de porteurs de parts A	7
Montant Parts B souscrites	12 500
Nombre de parts B souscrites	125
Nombre de porteurs de parts B	4
Souscriptions Libérées	0
Montant Parts A libérées	0
Nombre de parts A libérées	0
Nombre de porteurs de parts A	0
Montant Part B libérées	0
Nombre de parts B	0
Nombre de porteurs de parts B	0
Rachats effectués (En Nominal)	0
Autres mouvements	(70 723)
Frais de négociation	
Différences d'estimation (+/-)	(71 098)
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	375
Droit de sortie	
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	
Capital au 31 décembre 2024	6 522 198
Nombre de parts A émises	25 000
Nombre de parts B émises	125
Nombre de porteurs de parts A	7
Nombre de porteurs de parts B	4
Taux de rendement annuel	0,092%

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR 1- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 383 597 DT au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Jetons de présence.	0	5 024
Revenus des comptes courants associés	383 597	124 020
Revenus "ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV"	0	1 503
Total	383 597	130 547

PR 2- Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 507 DT au 31 décembre 2024, correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenus à la source de 20% :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts sur placement en compte à terme.	0	4 366
Intérêts compte ISTITHMAR	0	2 408
Intérêts sur dépôt à vu	507	768
Total	507	7 542

CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce post enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément au règlement intérieur du FCPR SWING. Le total de ces charges se détaille, au 31 décembre 2024, comme suit :

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Rémunération du gestionnaire	272 197	291 166
Rémunération du dépositaire	11 945	11 945
Total	284 142	303 111

CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024, se détaille comme suit

Désignation	31.12.2024	31.12.2023
Honoraires du commissaire aux comptes	9 257	9 711
Redevance CMF	528	691
Autres frais	1 929	503
Total	11 714	10 905

AUTRES INFORMATIONS

1- Données par part et ratios de gestion des placements :

Données par part	31.12.2024	31.12.2023
Revenus des placements	15	6
Charges de gestion des placements	11	12
Revenus nets des placements	4	(7)
Autres produits		
Autres charges	0	0
Résultat d'exploitation (1)	4	(7)
Régularisation du résultat d'exploitation		
Sommes distribuables de l'exercice	4	(7)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(251)	(248)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
Frais de négociation	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(251)	(248)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(248)	(255)
Résultat non distribuable de l'exercice	(240)	(237)
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	(240)	(237)
Distribution de dividende	0	0
Valeur liquidative	765,303	764,602

2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion du Fonds FCPR SWING est assurée par CAPSA CAPITAL PARTNERS. Celui-ci est chargé de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements.
- Le suivi des participations et la représentation de FCPR SWING aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière)

La rémunération due au Gestionnaire tout le long de la vie du fonds, lui sera versée semestriellement et d'avance.

Les Honoraires de gestions sus-indiqués seront de :

- 1.5% HT annuellement du montant souscrit et non investi
- 2 % HT annuellement du montant investi diminué des montants restitués aux Porteurs des Parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

AMENB BANK est le dépositaire des actifs de FCPR SWING en vertu d'une convention de dépositaire exclusif conclue entre le Gestionnaire Capsa Capital Partners et Amen Bank.

A ce titre, le Dépositaire est notamment investi des fonctions suivantes :

- Assurer la conservation des actifs compris dans FCPR SWING et ouvrira au nom FCPR SWING un compte en espèce et un compte titres. Pour ce faire, il vérifie la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de Parts.
- Contrôler les avoirs existants en effectuant un recoupement global de l'ensemble des quantités détenues par valeurs à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants.
- Procéder à l'inscription en comptes des titres et espèces.
- S'assurer de la régularité des décisions du Gestionnaire en vérifiant le respect des règles d'investissement et des ratios réglementaires, de l'établissement de la valeur liquidative, ainsi que le respect des règles relatives aux montants minimums et maximums de l'actif de FCPR SWING.
- Contrôler l'organisation et les procédures comptables de FCPR SWING.
- Contrôler l'inventaire de l'actif de FCPR SWING et délivrer une attestation de l'inventaire de FCPR SWING à la clôture de chaque exercice.
- En cas d'anomalies ou d'irrégularités relevées dans l'exercice de son contrôle, le Dépositaire adresse une demande de régularisation au Gestionnaire et une mise en demeure si la demande de régularisation reste sans réponse durant une période de dix (10) jours de bourse. Dans tous les cas, le Dépositaire en informe le conseil du Marché Financier (CMF), ainsi que le commissaire aux comptes.

En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année, sans que cette rémunération ne soit inférieure à 10.000 TND HT et supérieure à 12.000 TND HT. Ces frais seront réglés en sus de la commission de gestion directement par le fonds et payés semestriellement d'avance.

3- Frais d'études d'opportunités d'investissements et de due diligence

Le fonds prendra en charges les frais d'étude d'opportunités d'investissement et de due diligence des sociétés cibles qui ne rentrent pas dans le cadre des attributions de la société de gestion sur demande du comité d'investissement dans la limite de 50.000 DT par année et assumera l'excédent, en cas de dépassement de ce montant.